



LE RAINCY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023

Présents : Jean-Michel GENESTIER - Maire, Chantal RATEAU, Montasser CHARNI, Marie-Thérèse CORDONNIER, Didier GERVAIS, Sonia BEAUFREMEZ, Didier BELOT, Annie SONRIER ; Adjoints au Maire, Michel BARRIERE, Marc LAMBLIN, Fabienne GUENOUX, Noëlle SULPIS, Arlette ACOCA, Gilbert MINELLI, Michel NUGUES, Patricia BIZOUERNE, Sandrine LADISA, Nicolas REDON, Steve EGOUNLETI, David PEREIRA, Nicolas CUADRADO, Nicolas RONDEPIERRE, Pierre-Marie SALLE, Corinne RAOULT, Jocelyne PAIGNON, Lydia TCHARLAIAN, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : Sacha CAUDRON (pouvoir à Sonia BEAUFREMEZ), Thomas VAUTRIN (pouvoir à Marie-Thérèse CORDONNIER), Nathalie RIBEMONT (pouvoir à Nicolas RONDEPIERRE), Michel ROUBY (pouvoir à Didier BELOT), Patricia DJOSSOUVI (pouvoir à Nicolas CUADRADO), Olivier BELLATON (pouvoir à Jean-Michel GENESTIER), Bernard CACACE (pouvoir à Chantal RATEAU).

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nicolas REDON

Mr le Maire : « Mes chers collègues, nous allons pouvoir débuter cette séance du Conseil Municipal du lundi 2 octobre 2023. Je vous propose dans un premier temps de faire l'appel des présents. »

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Mr le Maire : « Il en est ainsi noté pour que nous puissions délibérer valablement. Nous allons pouvoir dans un premier temps après avoir fait l'état des pouvoirs et des présents, désigner un secrétaire de séance. Je vais appeler Nicolas REDON à venir à mes côtés pour assurer le secrétariat de la séance. Je voulais dans un premier temps avant même que nous n'abordions la séance de notre Conseil, vous lire le courrier que j'ai transmis à Madame Hasmik TOLMAJIAN, Ambassadrice de la République d'Arménie en France. Vous le savez, et d'ailleurs Madame RAOULT a souhaité que nous ayons en fin de séance un vœu qui sera présenté, mais j'ai écrit à Madame l'Ambassadrice ayant connaissance de ce qui se passait dans le Haut-Karabagh que je puisse témoigner en tant que Maire et j'espère en tant que représentant de l'ensemble des élus ici, de la compassion et surtout de l'attention particulière que nous avons pour cette région puisque Tebrotzassère est là depuis très longtemps. Évidemment, tous les enseignants qui se sont relayés ont appris beaucoup de choses, un grand nombre de ressortissants ou non-Arméniens et c'est l'association des dames arméniennes, amies des écoles Tebrotzassère, qui gère depuis 1923 cette école. La lettre est la suivante :

« Votre excellence, Madame l'Ambassadrice, la Ville du Raincy a une histoire forte avec le peuple arménien. Quand l'école Tebrotzassère fondée à Constantinople en 1879 fuit le génocide arménien de 1915, c'est au Raincy que les dames arméniennes amies des écoles Tebrotzassère posent leurs valises. Aujourd'hui, face à la situation préoccupante dans le Haut-Karabagh, face à l'exode et à la crainte d'un nouveau génocide dont la famine, le bombardement et le déplacement des populations civiles en sont

les signes, la Ville du Raincy réaffirme son amitié et apporte son soutien au peuple arménien d'Arménie et du Haut-Karabagh. Elle dénonce les exactions et rappelle que tout peuple a le droit de vivre en paix et de se sentir en sécurité sur son propre territoire.

Face à cette épreuve où le doute, la crainte et la peur annihilent les sens, la Ville du Raincy reste particulièrement attentive au respect des droits fondamentaux du peuple arménien. C'est ce message de solidarité et de fraternité que je souhaitais, Votre Excellence, vous partager. Je vous prie d'agréer, Madame l'Ambassadrice, l'expression de ma très haute considération. »

Je souhaitais vous lire ce courrier, puis vous proposer d'exercer une minute de silence. Nous le faisons pour des personnalités raincéennes, pour des gens qui ont marqué notre pays, mais plus souvent notre région, et je souhaitais qu'une minute de silence soit à l'adresse des victimes du séisme au Maroc, mais aussi aux victimes de la tempête en Libye, et aux personnes qui fuyant leur pays se sont noyées en mer Méditerranée. Il me paraissait normal qu'à l'unisson nous puissions exercer cette minute de silence et vous le savez l'ordre du jour appelle en particulier un point qui sera rapporté par Marie-Thérèse CORDONNIER sur l'aide aux victimes du séisme au Maroc. Je ne pense pas qu'il y ait de questions là-dessus. Je vous propose que nous puissions nous lever et que nous exerçons cette minute de silence pour les milliers de victimes de ces deux pays et de la mer Méditerranée. Je vous remercie.

Je vais dans un premier temps appeler le sujet qui ne demande pas de vote et qui concerne les décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal. Vous avez eu la liste de ces décisions. Il s'agit de la maintenance annuelle des 14 terminaux de PV électronique concernant la police municipale, l'attribution d'un marché à une entreprise pour les travaux de la crèche Anne Frank et l'attribution d'un marché à une autre entreprise pour les travaux de rénovation des 3 écoles maternelles et élémentaires et puis un dernier marché concernant les travaux d'urgence de reprise structurelle et gros œuvre du pont impasse des Fêtes. Vous savez, c'est ce qui permet de faire la liaison entre le bâtiment administratif qui est juste sur l'allée Baratin et le tribunal de proximité. Nous avons eu une alerte. Le Directeur des Services Techniques évidemment étant juste à côté a créé cette alerte et nous avons été dans l'obligation après avoir fait passer un ingénieur spécialisé, de réaliser ces travaux en urgence. Voilà les 4 décisions qui ont été prises. Je ne sais pas si elles appellent des questions. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup. Une question qui m'amène à une réflexion plus globale et j'espère que vous allez pouvoir me donner une réponse, c'est par rapport au marché relatif aux travaux de rénovation des écoles maternelles et élémentaires que compte la Ville du Raincy. Déjà, quelle est la nature de ces travaux parce que vous l'avez sans doute suivi nous avons également pu voir une fronde ou en tout cas une grosse déception du côté des parents de l'école maternelle des Fougères quant à la rénovation du toboggan dans la cour de récréation ? C'était un vœu demandé par les parents, cela n'a pas été fait. Pourquoi ne pas avoir songé à mettre cette réflexion dans ces travaux ? Peut-être que c'est prévu et j'espère que vous allez nous rassurer sur cette question. Je vais un tout petit peu plus loin en parlant également et là aussi les parents ont fait part de leur déception quant aux demandes de cars que la Ville peut éventuellement mettre à disposition. Alors, nous savons que c'est difficile parce qu'il y a l'évolution du prix des carburants et tout ce qui s'ensuit et personne ne vous en tiendra rigueur de faire face à ces problématiques, mais néanmoins nous aurions pu consacrer un budget pour permettre aux enfants de faire plusieurs sorties et je pense qu'il y a des pistes d'économies. D'ailleurs, ces mêmes parents ont fait des réflexions. Cela ne vient pas de moi, mais on parle par exemple de la communication. Nous pourrions changer. C'est ma question et je vous remercie, Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Merci. En fait, les travaux concernent les toitures et les maintiens de nos écoles. Ce sont des sommes assez importantes puisque pour 3 écoles il y en a pour 119 000 € et ces interventions se sont fait sur la vérification des toitures, des armatures en bois en particulier de façon à ce que nous soyons rassurés sur cette question. Nous l'étions déjà il y a 5 ans, mais j'ai souhaité que nous puissions faire passer un cabinet de contrôle, ce qui fut fait au mois de juin et c'est la raison pour laquelle nous avons fait intervenir de la rénovation pour les toitures, ce qui ne se voit pas dans nos 3 écoles. C'est un élément.

Alors, vous nous posez une question qui n'a pas de rapport avec le sujet qui est abordé, c'est le toboggan de l'école maternelle des Fougères. Probablement que cette question vous a été remontée de la Directrice de l'école ou des parents d'élèves que nous avons vus avec Marie-Thérèse CORDONNIER à de nombreuses reprises sur le sujet. Nous avions promis effectivement que ce serait fait. Nous avons eu quelques soucis avec le fournisseur qui n'a pas tenu ses promesses de livraison. Là, aujourd'hui, nous avons une promesse de livraison et un montage puisque nous devrions avoir une livraison pour le 15 octobre et un montage pendant les vacances de la Toussaint.

Par ailleurs, puisque ce n'est pas une question que vous posez, mais je sais que vous circulez beaucoup et vous avez peut-être vu que nous avons replanté des arbres et que nous avons eu des actions prépondérantes, notamment dans l'école maternelle des Fougères, dans des peintures relativement importantes dans plusieurs classes, sur l'espace de restauration et dans l'escalier en particulier. Peut-être que la Directrice ou d'autres parents auraient pu aussi vous en parler. Voilà quelques éléments, mais peut-être qu'il serait intéressant que Marie-Thérèse CORDONNIER réunisse en dehors des Conseils Municipaux, mais nous l'avions promis, tu étais d'accord, pour que nous puissions vous expliquer dans le détail ce qui est prévu, ce qui a été fait et pour que vous puissiez avoir des réponses aux questionnements, à la fois le vôtre, et puis de ceux qui viennent vous voir. Je pense avoir répondu à vos questions. Il y a Monsieur PEREIRA d'abord. »

Mr PEREIRA : « *J'ai des questions plutôt d'ordre général sur la méthode en fait. Il y en a 2 en l'occurrence. La 1^{ère}, c'est que nous aimerais avoir quand même un peu plus de retours sur ces attributions de marchés si cela était possible, à savoir les décisions sont prises effectivement pendant cette Commission, mais peut-être que les décisions prises pourraient être communiquées au reste du Conseil Municipal. Ce serait le 1^{er} point. La 2^{ème}, ce serait plutôt sur le suivi des engagements qui sont faits. Vous avez parlé des écoles. Nous savons qu'il y a plusieurs travaux qui ont été faits dans les écoles. Certains ne sont pas fonctionnels malgré des engagements lourds de la Ville et je pense qu'il serait intéressant un jour de pouvoir faire un vrai suivi des travaux en cours. Je pense à la classe de maternelle qui a été créée à l'école Thiers, mais qui n'est toujours pas utilisée. Je pense notamment à l'échafaudage d'ailleurs qui sert à accéder au réfectoire toujours à Thiers et le fameux plan « store » qui a été déployé et qui ne semble pas fonctionner. Je me permets une digression parce que vous avez parlé d'arbres qui avaient été plantés. Si je peux me permettre de vous poser une question complémentaire sur les arbres qui eux ont été coupés juste à côté du conservatoire, si vous avez l'information. »*

Mr le Maire : « *Là, nous partons dans tous les sens, mais j'avais perdu de vu cela que l'on pouvait poser 1 000 questions alors que ce n'est pas à l'ordre du jour. Je vais néanmoins tenter d'y répondre. Les arbres à côté du conservatoire, c'était une demande des parents d'élèves du conservatoire parce qu'il y avait des branches qui retombaient. Il y a eu un assainissement sur des arbres. Les arbres n'ont pas été coupés, mais c'est vous savez, je n'ai plus le nom en tête de l'espèce qui est invasive et que nous retrouvons dans beaucoup de jardins. C'est un sujet effectivement sur lequel nous pouvons nous étendre, mais les parents d'élèves nous ont demandé de couper les branches qui jaillissaient au sein même de la cour de l'école du conservatoire.*

Concernant la myriade de sujets que vous avez évoqués, en l'occurrence la classe de l'école Thiers, je rappelle simplement parce qu'il ne faut jamais faire peur à tout le monde que cette classe est parfaite pour les enfants. Nous avons fait des travaux, mais il ne faut pas que tout le monde se mobilise, les parents d'élèves, les enseignants, vous, pour dire : « Alors, quand est-ce que nous obtenons cette classe ? » Nous avons fait les travaux. Nous faisons les choses dans les temps et j'ai indiqué à la Directrice que nous serions probablement en mesure d'ouvrir 1 ou 2 classes pour les vacances de la Toussaint. En même temps, il n'y a pas péril en la demeure puisqu'en fait les enfants ont une belle classe et qu'il n'y a aucun sujet. C'est nous-mêmes qui avons pris la décision de reprendre les appartements qui étaient dans les écoles pour en faire des classes et pour faire que la Ville n'ait pas à construire de nouveaux groupes scolaires, ce qui seraient évidemment très onéreux et pour lesquels nous aurions beaucoup de difficultés à trouver des espaces. Nous sommes sur ces sujets-là.

Après, vous nous parlez de la restauration scolaire. Ce que j'ai comme retour de la restauration scolaire des enfants pour l'instant, mais peut-être pas les vôtres, c'est que tout va très bien et c'est très bon. Nous avons vu avec Marie-Thérèse CORDONNIER le groupe de restauration qui nous a indiqué qu'ils avaient, sur notre demande, changé le site de restauration qui est plus proche et qui fait qu'ils ont changé la méthode tout simplement et cela va mieux. Je ne suis pas rassuré. Quant à l'échafaudage, à chaque Conseil Municipal vous posez la question, nous avons une étude de prête. Nous avons 2 options : nous faisons passer tout le monde d'un bâtiment à un autre ou alors nous faisons simplement l'escalier tel qu'il est là. Nous allons le faire, rassurez-vous, mais dans un temps qui reste à déterminer en fonction effectivement de notre capacité technique. Dans le cadre de la Commission que Marie-Thérèse CORDONNIER va organiser, nous pourrons répondre à toutes vos questions ou même vous nous les posez à l'avance, comme cela peut-être pouvons-nous les ordonner. Vous nous les posez en vrac et c'est nous qui les ordonnons pour pouvoir faire que les réponses soient compréhensives par tous. Voilà Monsieur PEREIRA. Monsieur SALLE, je vous donne la parole. »

Mr SALLE : « Je voulais juste une petite confirmation. Dans le cadre de cette décision, s'agissant de marchés de travaux et de montants supérieurs à 100 000 €, naturellement ils ont fait l'objet d'une mise en concurrence. »

Mr le Maire : « Tous les marchés font l'objet d'un suivi et de passations dans les règles et d'ailleurs vous pouvez vérifier tous les documents. Vous nous dites : « Nous voulons vérifier tel marché ». Nous ne vous les donnons pas, mais vous venez les consulter. Il n'y a aucun problème. Quand on a un MAPA, on n'a pas d'obligation à réunir la Commission d'Appel d'Offres, mais évidemment il y a une mise en concurrence a minima de 3 entreprises et pour chacun de ces travaux. J'en profite pour parler de la crèche puisque c'est la question. La crèche a été refaite à l'intérieur de fond en comble. Alors, vous avez les montants, un peu plus de 500 000 €, 580 000 €. Nous avons constitué un nouvel escalier que nous voyons d'ailleurs de l'extérieur et puis nous avons accru le nombre de places de 57 à 81 places. Vous savez qu'il faut avoir les accords de la PMI, et pour tout vous dire la PMI nous a donné un accord de principe sur les plans. Elle est passée le 13 septembre pour nous dire : « Nous allons vous donner notre réponse pour la montée en puissance jusqu'à 81. » Ce qui veut dire que nous allons ouvrir des places supplémentaires dans la crèche. Je vous l'avais promis, je pense que le mieux est un samedi, nous ferons une visite à la fois de la crèche et du centre de supervision urbain parce que c'était une question qui a été posée par Monsieur CUADRADO, me semble-t-il, ou un de vos collègues. Nous profiterons d'un samedi pour que vous puissiez visiter les 2.

Concernant la restauration, j'ai demandé à ce que nous puissions visiter la nouvelle cuisine centrale. Évidemment, les élus seront les premiers à pouvoir la visiter s'ils le souhaitent et les parents d'élèves. Voilà ce que je voulais vous dire pour répondre à vos questions et nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour de ce Conseil. »

⇒ RÈGLEMENT DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCES

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole pour rapporter ce sujet à Michel BARRIÈRE. »

Mr BARRIÈRE : « Une autorisation spéciale d'absence permet à un agent de s'absenter de son service alors qu'il aurait dû exercer ses fonctions. Certaines autorisations spéciales d'absences s'imposent à l'autorité territoriale, exercice des mandats syndicaux ou locaux, jurys d'assises, témoins devant le tribunal, etc. D'autres sont laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux. Toutes sont établies dans une relation de respect et de bienveillance entre l'agent et sa hiérarchie et chacune est l'antithèse de l'abandon de poste. Alors, la demande d'autorisation spéciale résulte de l'occurrence d'un événement plus ou moins prévisible et plus ou moins grave.

Elle fait l'objet d'un formulaire à présenter avant cet événement ou au moment de cet événement avec la production de pièces justificatives, ensuite auprès de la DRH. La hiérarchie ne peut accorder d'autorisation spéciale d'absence qu'au regard de la nécessité de garantir la continuité du service public tout en prenant en compte la situation personnelle de chaque agent demandeur. Alors, ce mécanisme permet de gérer au mieux les situations, un agent confronté à une situation extrême surtout s'il est en plein désarroi ne doit pas quitter son poste unilatéralement en se disant qu'il régularisera plus tard. Il y a de fortes chances qu'il reçoive aide, soutien et réconfort de la collectivité. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci, Michel. Vous verrez qu'il y a plusieurs points concernant les ressources humaines de la Ville. Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Pas de questions. Je vous propose d'approuver cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Refus de vote ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 22 VOIX POUR ET 11 ABSTENTIONS :

ARTICLE 1 : D'INSTITUER des Autorisations Spéciales d'Absences suivant les tableaux annexés.

ARTICLE 2 : DE DÉFINIR les bénéficiaires comme suit : fonctionnaires en position d'activité, titulaires ou stagiaires, agents contractuels de droit public ou de droit privé et fonctionnaires détachés au sein de la collectivité.

ARTICLE 3 : DE FIXER LES MODALITÉS D'OCTROI ET DE CONTRÔLE comme annoncé dans la note de synthèse.

ARTICLE 4 : DE PRÉCISER LA NOTION DE NÉCESSITE DE SERVICE : Les ASA laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux ne constituent pas un droit pour les agents qui les sollicitent. Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service. Ces nécessités de service peuvent se définir comme l'ensemble des circonstances qui peuvent conduire l'Administration à prendre certaines mesures pour assurer la continuité du service public. Aussi tout responsable hiérarchique détient le pouvoir d'apprécier si l'octroi d'une ASA et/ou non compatible avec les nécessités de fonctionnement du service en fondant son avis sur des éléments d'appréciation : effectifs présents, taux d'absentéisme au sein du service, priorisation des absences. Il devra formaliser un éventuel refus par écrit en justifiant la nécessité de service constatée.

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que les ASA ne génèrent pas de jours de réduction de temps de travail (sauf celles relatives à l'exercice du droit syndical prises en application du Code général de la fonction publique et celles pour lesquelles la Loi ou le règlement prévoit qu'elles sont assimilées à du temps de travail effectif).

ARTICLE 6 : DE PRÉCISER que les bénéficiaires des ASA conservent leurs droits attachés à la position d'activité ou de détachement, en matière de congés notamment.

ARTICLE 7 : DE MODIFIER le règlement intérieur du personnel de la commune et du CCAS selon les termes adoptés par la présente délibération.

⇒ **INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RÈGLEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES**

Mr le Maire : « Je laisse à nouveau la parole à Michel BARRIÈRE qui va me la demander. »

Mr BARRIÈRE : « La hiérarchie peut en matière de règlement des heures supplémentaires ou complémentaires être amenée à titre exceptionnel à demander à un agent à temps complet d'effectuer des heures supplémentaires. La hiérarchie peut être amenée à titre exceptionnel à demander à un agent à temps partiel de réaliser des heures complémentaires. Voilà la différence entre les heures supplémentaires et les heures complémentaires. En aucun cas, un agent ne peut présenter une demande de rémunération au titre d'heures supplémentaires ou complémentaires qu'il prétendrait avoir effectué. La hiérarchie est tenue d'organiser les heures supplémentaires ou complémentaires avec la préparation d'un prévisionnel à faire valider par le Conseil Municipal. Nous en entendrons parler à nouveau. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Madame SULPIS. »

Mme SULPIS : « Ma remarque porte sur le nombre de fautes d'orthographe. Je pense que ce sont des fautes de frappe dans cette délibération. »

Mr le Maire : « Pour y remédier, nous allons relever votre copie et puis nous allons regarder. Comme cela au moins, ce sera corrigé. Vous nous les passez ? Je les passerai à l'administration et nous prendrons vos corrections. Monsieur PEREIRA s'en empare au passage. Est-ce que vous aviez d'autres choses, Madame SULPIS à nous dire ? »

Mme SULPIS : « Je pense que ce sont des fautes de frappe. Il y a une faute d'orthographe, mais le reste ce sont des fautes de frappe. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Sur la question de fond du personnel, est-ce que vous aviez quelque chose à dire ? Non. Rien. D'accord. Très bien. Chacun lit ce que Madame SULPIS a dit, pas de problème. Madame Sulpis Faites nous passer votre copie. Merci beaucoup. D'autres remarques de forme, d'autres remarques de fond ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 21 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS :

ARTICLE 1 : D'INSTITUER selon les modalités exposées dans le règlement en annexe de la présente délibération et dans la limite des textes applicables aux agents de la fonction publique d'Etat, l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public, et pour les agents relevant des cadres d'emplois annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DE COMPENSER les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur (principe) soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires. Le choix de l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'Autorité Territoriale.

ARTICLE 3 : DE FIXER que le temps de récupération accordé à l'agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués.

ARTICLE 4 : DE MAJORER le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.

ARTICLE 5 : DE METTRE EN ŒUVRE la prévision et le contrôle par les responsables de service des heures supplémentaires et complémentaires comme précisé dans le Règlement.

ARTICLE 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à mandater des « heures complémentaires » aux fonctionnaires et agents contractuels à temps non complet à un taux obtenu en divisant par 1820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

ARTICLE 7 : DE CHARGER l'Autorité Territoriale de procéder au mandatement des heures réellement effectuées.

ARTICLE 8 : DE PRÉCISER que les crédits sont prévus au budget 2023 et seront inscrits dans les budgets à venir.

ARTICLE 9 : DE MODIFIER le règlement intérieur du personnel de la commune et du CCAS selon les termes adoptés par la présente délibération.

⇒ **MODIFICATION DES ARTICLES 19 et 20 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DE LA COMMUNE**

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Michel BARRIÈRE qui va me redemander la parole. »

Mr Michel BARRIÈRE : « La situation antérieure était un petit peu complexe et vous le voyez sur la fiche de synthèse puisqu'il y avait des cas assez détaillés pour les différentes demandes de congés pour les ARTT, pour les congés annuels. Une rationalisation a été faite de manière à ce que ce soit beaucoup plus simple. Les demandes doivent être faites hors vacances scolaires 10 jours avant. En période de vacances scolaires, 3 semaines avant. Pour les ARTT, la demande doit être faite 5 jours avant quelle que soit la période et lorsqu'elle est couplée avec une demande de congés, la demande doit être faite en même temps que celle-ci. C'est une simplification qui se comprend, je crois, assez facilement. »

Mr le Maire : « C'est un sujet qui est passé au CST de la Ville il y a quelques jours de cela. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions sur cette délibération ? Je ne vois pas de mains se lever. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 21 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS :

ARTICLE 1 : DE REMPLACER selon les modalités exposées ci-dessus le paragraphe à l'article 19 du règlement intérieur applicable personnel de la Commune et du CCAS « Sur les modalités de pose de congés annuels et des ARTT »

ARTICLE 2 : D'AJOUTER au Règlement Intérieur du Personnel de la Commune et du CCAS le rappel sur le service minimum par service (à l'exception des services spécifiques fonctionnant avec un statut particulier) à l'article 20 « Congés annuels, journées accordées au titre de la récupération du temps de travail et autres congés ».

ARTICLE 3 : D'AMÉNAGER les modalités de pose de jours d'ARTT obligatoires par trimestre en fonction du nombre d'ARTT et déclinable suivant le temps de travail en fonction du pourcentage de temps partiel.

⇒ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Michel BARRIÈRE. »

Mr BARRIÈRE : « C'est simplement ici la régularisation d'une opération qui a été traitée lors de la réunion précédente du Conseil Municipal. Alors, ici nous avons une suppression d'un poste d'adjoint technique dans la filière technique catégorie C. Nous avons la création de 6 postes selon la répartition suivante : 1 adjoint administratif filière administrative catégorie C, 1 adjoint technique principal de première classe filière technique de catégorie C, 1 technicien principal de première classe filière technique catégorie B, 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps partiel filière culturelle catégorie A, 1 adjoint territorial du patrimoine principal de première classe filière culturelle catégorie C, 1 brigadier-chef principal filière police catégorie C. »

Mr le Maire : « Voilà. Merci beaucoup, Michel. C'est tout à fait classique. Vous le savez, nous pouvons fermer des postes, nous pouvons en ouvrir, mais l'essentiel est de les pourvoir. C'est-à-dire que ce n'est pas le nombre de postes ouverts qui compte, mais ceux qui sont pourvus et vous avez vu par la présentation de Michel BARRIÈRE, les modifications que nous avons apportées. Elles sont tout à fait classiques et dans toutes les collectivités, mais il est important de le faire le plus souvent possible pour que vous soyez informés de l'évolution du personnel municipal. Est-ce que vous avez des questions ? Mme RAOULT, allez-y. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, je souhaitais savoir pourquoi vous supprimez un poste d'adjoint filière technique catégorie C ? Est-ce que c'est quelqu'un des ateliers ?

Mr le Maire : « C'est parce qu'il est nommé adjoint principal. »

Mme RAOULT : « D'accord. OK. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Je vous en prie. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voulais savoir du coup à travers cette délibération combien de postes sont à pourvoir au total par rapport au tableau des effectifs. Là, il y en a 6. Si vous avez les autres postes qui sont à pourvoir parce que je sais qu'il y a quelques mois nous manquions de cadres sur la Ville et je m'interroge des catégories sur certains postes notamment 1 brigadier-chef principal catégorie C. Cela m'interpelle. Est-ce que c'est pour des questions de rémunération que ce ne sont pas des catégories B ? »

Mr le Maire : « Ce n'est pas pour faire des économies, mais c'est pour pouvoir être en adéquation avec le niveau dans la qualification des collectivités territoriales. Pour vous dire, il y a 1 DGA qui devrait arriver sur la question des ressources, sur les finances et les RH et nous devons avoir aussi une personne qui doit venir renforcer les effectifs sur la partie réussite éducative, c'est-à-dire le pilotage de l'entreprise qui assure l'accueil des petits, des enfants, l'accueil de loisirs, mais aussi la surveillance de l'entreprise en charge de la restauration et puis le Directeur des Sports étant parti, mais cela vous le savez, vous ne m'avez pas interrogé sur le sujet, nous sommes en passe de le remplacer d'ici à quelques semaines. Voilà ce qu'il y a dans les tuyaux, mais il y a d'autres sujets, par exemple 1 responsable environnement qui doit arriver dans les prochaines semaines. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Oui. J'en profite puisque vous venez de faire cet état des lieux pour poser 2 questions : jusqu'alors il y avait également une autre DGA, je ne la vois pas ce soir, peut-être qu'elle a quitté ses fonctions. »

Mr le Maire : « Oui. La DGA en charge des ressources est partie au 1^{er} septembre. Elle a trouvé un poste dans un Conseil Départemental et l'arrivée du nouveau Directeur Général des Services, que je ne vous présente pas parce que je ne peux pas le faire en Conseil Municipal ; il est illégal de citer le nom ou même d'autres éléments d'un personnel municipal, qui a pris ses fonctions, me semble-t-il, le 16 août. Je ne vais pas le regarder parce que vous allez savoir qui c'est. Il a remis un peu d'équerre certaines fonctions. Nous avons également au 1^{er} septembre une nouvelle responsable du commerce et de toutes les activités liées au commerce et à l'artisanat qui est arrivée. Je crois pour l'instant que c'est à peu près tout. »

Mr RONDEPIERRE : « Bienvenue, même si je l'ai fait par mail, au nouveau DGS. Bienvenue à lui. Nous lui souhaitons la longévité dans la commune, ce ne serait déjà pas mal. Il se dit puisque Le Raincy est une petite ville qu'une ancienne élue aurait un poste en mairie. »

Mr le Maire : « Je ne sais pas. Vous avez son nom ? »

Mr RONDEPIERRE : « Je n'ai pas le droit de donner son nom, mais c'est une ancienne élue qui est partie depuis peu. »

Mr le Maire : « On m'avait dit que c'était l'autre groupe qui devait le faire. Vous êtes leur porte-parole. »

Mr RONDEPIERRE : « Oh non, je ne suis le porte-parole de personne. Je veux juste savoir si c'est vrai que cette ancienne élue aurait pris des fonctions et dans le cas où c'est vrai, j'aimerais savoir quelle fonction elle occupe aujourd'hui. »

Mr le Maire : « Je ne réponds pas à votre question parce que sinon ce serait cibler une personne. Nous avons une chargée de mission en charge de la culture et de la réussite éducative et de certains dossiers comme le métro et d'autres dossiers comme le centre de formation pour apprentis, mais également la cité des artisans d'art. Les dossiers viendront s'égrenner, mais ce sont des dossiers pour nous qui sont fondamentaux pour l'avenir de la Ville et effectivement nous avons pris en compte cela et la qualité de la personne. Merci d'avoir posé cette question en tout cas sous cette forme. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Mr PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Moi, c'est plutôt une requête parce que nous avons parfois du mal à nous y retrouver avec tous ces départs ou ces nouvelles arrivées et je me suis retrouvé à demander des informations à l'ancienne DGA, mais je n'étais pas au courant que ce n'était plus la DGA et idem pour la personne qui était en charge du scolaire. C'est difficile dans notre mission d'élu de pouvoir obtenir les informations sans savoir qui sont nos interlocuteurs. Quand nous avons installé ce Conseil Municipal, vous vous étiez engagé à nous donner un organigramme avec les contacts. J'entends qu'il soit compliqué de le maintenir à jour eu égard aux mouvements, mais je pense que nous pourrions trouver une solution et je pense que ce sont aussi ces arrivées récentes qui doivent expliquer le fait que nos invitations se soient perdues et celles des Raincéens aussi pour la journée du jumelage. »

Mr le Maire : « Merci de dire cela en Conseil Municipal parce qu'en fait, ce qu'il faut, c'est réexpliquer la fonction d'un élu. L'élu n'a pas à s'adresser à des chefs de service et vous le faites depuis le début du mandat. Sans cesse, vous faites du picking, il n'y a pas de réponse à apporter, auprès des chefs de service. Cela ne fonctionne pas de cette manière. Ce n'est pas, Monsieur PEREIRA, comme cela que cela fonctionne. Vous vous adressez à l'élu qui a la charge du sujet ou au Maire. Vous allez me dire que l'élu qui a la charge du sujet ne vous répond pas. »

Mr PEREIRA : « Je parlais de vous. Pardon. »

Mr le Maire : « Moi, je ne vous réponds pas ? Le seul élément sur lequel je ne vous répondrai pas, et je l'ai toujours dit, je ne répondrai jamais à un élu qui m'écrit et qui en même temps rend publique son adresse au Maire. Nous n'allons pas nous répéter cela pendant 6 ans. Il nous reste encore 3 ans à vivre ensemble. Le sujet, c'est de ne s'adresser ni à des fournisseurs, ni aux services, mais poser les questions. Je sais que pour vous, c'est plus facile. Allez, hop ! Le matin, on y va. On pose des questions. C'est plus simple, je le comprends, mais ce n'est pas la règle. Ce n'est pas de cette manière que cela fonctionne. Demandez aux autres collègues, les Villes où c'est une pétaudière, c'est parce que justement les élus fonctionnent comme cela. Nous, nous essayons justement de réorganiser cela pour que cela fonctionne un peu mieux et au bénéfice des parents et des enfants et puis il ne faut surtout pas mélanger non plus les fonctions d'élu et de parent d'élèves parce que cela pour nous c'est quand même un élément fondamental. »

Mr PEREIRA : « Je ne les mélange pas encore une fois et encore une fois quand vous avez votre DGA qui m'envoie un mail, cela me semble normal de lui répondre et forcément quand je lui réponds et qu'elle ne me répond pas, je m'interroge. C'est tout. »

Mr le Maire : « Écoutez, ce n'est pas comme cela que ça marche. Je suis vraiment désolé. Je vous le dis franchement. Monsieur PEREIRA, je vous ai proposé de venir me voir dans mon bureau, vous avez refusé à chaque fois pour vous expliquer ; non pas la règle. Vous voyez, l'autre jour, nous nous sommes croisés. Je vous ai dit : « Tiens, j'avais une question à vous poser. Je l'ai fait comme cela naturellement. » Je vous propose de venir dans mon bureau non pas pour une explication et ce n'est pas un piège. »

Mr PEREIRA : « Je vous aurais bien invité dans le mien, mais je n'en ai pas. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas la question. De quoi parlez-vous ? Ne faites pas de bêtise comme cela. Je retire le mot bêtise, mais ce sont quand même des erreurs. C'est moi qui vous invite, vous refusez et là vous me dites que j'aurais pu je ne sais pas quoi. »

Mr PEREIRA : « Mais non, vous ne m'invitez jamais. Vous me l'avez proposé. C'est comme si je dis à un pote : « Viens boire un verre chez moi ». Si je ne lui donne pas une date, il ne viendra jamais. C'est le même principe. Donnez-moi une date. Invitez-moi. Vous avez un cabinet qui peut s'occuper de prendre un rendez-vous avec moi. J'ose imaginer que ce n'est pas compliqué. »

Mr le Maire : « Ok. Je le referai. Ce ne sont pas des sujets publics. C'est la relation d'un élu d'opposition avec le Maire. C'est un simple sujet. Merci en tout cas. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « J'ai juste une petite question sur le tableau des effectifs. Vous savez comme je suis attachée au patrimoine de la Ville du Raincy et je vois qu'il y a là dans le tableau des effectifs 1 attaché de conservation du patrimoine avec 0 poste demandé ou affecté. »

Mr le Maire : « Si vous voulez, je ne pense pas qu'il y ait eu un Maire avant moi qui ait été autant attaché au patrimoine et à la conservation du patrimoine. Vraiment, en toute modestie, je vous le dis. Avoir un attaché sur la conservation du patrimoine, nous avons délayé en fait sur plusieurs collaborateurs le sujet et c'est comme cela que nous avons vu les choses notamment avec le Directeur Général des Services dès son arrivée. C'est un sujet sur lequel nous avons parlé. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Oui, Monsieur le Maire. Je pense que c'est très important que nous soyons très clairs sur la façon de travailler ensemble et sur ce que vous venez d'évoquer, à savoir les élus ne peuvent pas s'adresser à l'administration, etc. Très bien, Monsieur le Maire. D'accord. C'est une jurisprudence que vous mettez en place ici. »

Mr le Maire : « Non. Pas du tout. »

Mr CUADRADO : « Je voudrais simplement vous informer qu'il y a des personnes autour de cette table qui travaillent pour des collectivités locales et cela se passe différemment et très bien quand il s'agit de questions techniques sur des éléments de délibérations qui pourraient manquer, etc. Nous ne nous adressons pas spécialement au Maire. Maintenant, si c'est votre volonté que nous nous adressions à vous directement et que nous mettions en copie votre administration, évidemment nous le ferons. Sachez que dans d'autres collectivités, cela se passe extrêmement bien, qu'il n'y a pas de problème. Je tiens à vous préciser également et je pourrais vous envoyer des exemples qui sont tout à fait publics, lorsqu'un agent qui est resté pendant un certain temps dans une collectivité part de cette collectivité, il est remercié publiquement, en séance publique. Avec son nom, il est nommé. »

Mr le Maire : « Parce que sa mission est terminée. »

Mr CUADRADO : « Oui. Même quelqu'un qui fait le choix de partir. Ce peut être un DGA, un DGF. C'est déjà arrivé. »

Mr le Maire : « Oui. Mais parce que sa mission est terminée. »

Mr CUADRADO : « Ce que je veux dire, c'est qu'à chaque fois vous dites : « Je ne nommerai pas un tel, un tel, un tel. »

Mr le Maire : « Je ne veux pas mettre en pâture un personnel municipal parce que c'est illégal. C'est la loi, Monsieur. Je sais que vous avez l'habitude à chaque fois d'essayer de m'expliquer quelle est la loi et de continuer à parler quand je parle, seulement c'est la loi. »

Mr CUADRADO : « La loi, ce n'est pas forcément du négatif. Quand on parle de quelqu'un, on n'en parle pas forcément négativement. Quand on vous dit qu'un élu qui a démissionné et qui est embauché par la Ville après et qu'on demande simplement ce qu'il va faire, ce n'est pas forcément un négatif, c'est un élu qui peut être très utile à la collectivité plus en tant qu'élu manifestement et qui devient employé. »

Mr le Maire : « Je n'ai pas de sujet là-dessus. La loi, c'est que l'on ne peut pas prononcer le nom d'un collaborateur dans cette enceinte parce qu'on sait très bien même si votre intention est tout à fait louable et extrêmement positive, ce n'est pas la volonté forcément du collaborateur. Si un collaborateur me dit : « Monsieur le Maire, je souhaite que vous parliez de moi, alors, je ne vais pas parler d'un collaborateur spécialement, mais j'accepte que vous parliez de moi, etc. », il me fait un papier, pas de problème ! Je pense qu'en tant que Maire, je suis garant du respect des lois et en particulier celle-là qui est dans la protection fonctionnelle du collaborateur. »

Mr CUADRADO : « Je vous disais simplement que dans des collectivités, on remercie des agents qui ont donné du temps pour la collectivité, on les nomme et cela ne pose de problème à personne et que les élus peuvent s'adresser aussi à l'administration pour des questions techniques. Si le Président de l'exécutif ou la personne de l'exécutif lui permet de répondre, il n'y a pas de sujet. On peut leur expliquer directement. »

Mr le Maire : « La règle ici, c'est qu'on peut s'adresser au Directeur Général des Services. Auparavant, on pouvait s'adresser à la Directrice Générale Adjointe et on peut s'adresser au cabinet. Je rappelle que toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire. C'est écrit partout. Peut-être que des villes ne l'ont pas réinscrit et peut-être que nous, nous ne l'avons pas réinscrit, mais c'est aussi la règle. »

Mr CUADRADO : « Bien sûr, mais n'oubliez pas de répondre, Monsieur le Maire, quand on vous écrit aussi. »

Mr le Maire : « Monsieur CUADRADO, je veux bien que vous me cherchiez. Vous n'allez pas me trouver. J'ai dit et je le redis, ce qui est normal d'ailleurs, la politesse quand même est reine ici. La politesse, c'est quand on écrit à quelqu'un, on n'envoie pas une copie ou on ne met pas sur Facebook en même temps. Dès lors que cette règle de courtoisie sera respectée, vous aurez toutes les réponses à vos courriers. Mais aujourd'hui, tous vos courriers sont publicisés c'est la raison pour laquelle je ne souhaite pas répondre à vos courriers. Dès lors que vous m'écrivez que ce ne sera pas publicisé, après je vous répondrai, vous pourrez faire tout ce que vous voudrez avec ces éléments-là, mais je pense que la règle de courtoisie est élémentaire. Je l'ai dit. »

Mr CUADRADO : « Je ne parlais pas de moi en l'occurrence. Je parlais plutôt des Raincéens qui peuvent vous écrire et qui n'ont pas de réponse. »

Mr le Maire : « Vous me parlez de vous, vous ne parlez pas des Raincéens. »

Mr CUADRADO : « En ce qui nous concerne, je le reconnaît, c'est quelque chose qui est bien connu en France, c'est la démocratie et la liberté d'expression qui nous permet de le faire. On appelle cela une lettre ouverte. »

Mr le Maire : « Écoutez, faites toutes les lettres ouvertes que vous voudrez, moi je répondrai à ceux qui m'écrivent et qui ont cette courtoisie de ne pas rendre public l'ensemble de leurs écrits. Pour tous vos écrits politiques, évidemment vous pouvez le faire, mais pas en même temps que l'écrit que vous faites. C'est une mise au point que je fais depuis 3 ans. Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Mes chers collègues, nous sommes tous réunis encore une fois autour de la table du Conseil Municipal. Je pense qu'il faut éléver les débats et conserver la dignité d'élu, représentant du Raincy et très honnêtement respecter les règles du règlement intérieur. Nous avons des délibérations, nous délibérons sur les délibérations qui sont programmées et nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi, ce n'est pas possible sinon chacun aborde un sujet qui lui plaît et cela devient le chaos le plus absolu. Ce n'est pas de cette manière que nous souhaitons gérer la Ville. Le Maire a la police de l'audience, il vous donne la parole à mon avis peut-être parfois plus que de mesure, il ne faut pas en abuser pour tenir des propos qui sont totalement en décalage par rapport aux propos qui nous occupent. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce que sur la modification des effectifs, il y a d'autres questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS) :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'annexé ci-après,

ARTICLE 2 : DE PRÉCISER que ces postes pourront être pourvus par des agents non titulaires seulement si les candidats disposent du diplôme afférent à la catégorie d'emploi ou d'une expérience professionnelle confirmée et que le recrutement d'un titulaire n'a pas été possible,

ARTICLE 3 : D'INSCRIRE les crédits au budget de l'exercice 2023, aux chapitres correspondants

⇒ **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX LOGEMENTS DE FONCTION**

Mr le Maire : « Là aussi, nous avons l'obligation de le faire. Nous le faisons et au passage nous précisons qu'ils ont été réduits considérablement par rapport à une certaine période. Nous avons limité et nous allons continuer à limiter ces logements de fonction, mais il était important de mettre à jour ces éléments que je ne vais pas dévoiler en public parce qu'ils regardent les agents concernés, mais vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez sur ce sujet. Monsieur BARRIÈRE. »

Mr BARRIÈRE : « C'est tellement simple que mon intervention sera très courte. Il suffit de lire le petit tableau que nous avons tous sous les yeux. L'année dernière, il y avait 5 logements qui étaient concernés. Il y en a un nouveau. Je crois que cela suffit pour donner une information précise à tout le monde. »

Mr le Maire : « Merci, Michel BARRIÈRE. Il n'y a pas de questions sur le sujet. C'est suffisamment simple. Ah si, Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Juste une question, c'était un logement qui était vacant ? il n'y avait personne dedans avant ? Je suis très heureux pour notre DGS. »

Mr le Maire : « Ah, ça, nous ne l'avons pas dit. Vous voyez ? Hé oui. On a du mal. On a vraiment du mal. »

Mr PEREIRA : « Je ne comprends pas votre réponse. »

Mr le Maire : « Vous n'avez pas compris. Je me doute. »

Mr PEREIRA : « Expliquez-vous ! »

Mr le Maire : « Non. Expliquez-vous ! C'est à moi de m'expliquer sur le fait que vous ne respectez pas la confidentialité du sujet. Allez-y ! »

Mr PEREIRA : « Encore une fois, personnellement je n'ai pas cité de nom contrairement à un élu de votre majorité. Premièrement. Deuxièrement, je pose la question. C'est une délibération que vous allez a priori présenter et afficher. Je ne vois pas ce qu'il y a de mal. Bref ! Est-ce qu'il y avait une personne qui était dans ce logement ? »

Mr le Maire : « Le logement avant était vacant, depuis plus de 2 ans. »

Mr PEREIRA : « Ok. Merci. C'était une question simple. Réponse simple. »

Mr le Maire : « Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire, simplement c'est un leitmotiv à chaque Conseil. Je suis tout à fait opposée à ce que le gardien de la mairie ait un logement qui est à l'autre bout du Raincy tout simplement. L'Hôtel de Ville est la Maison des Raincéens. Il doit être effectivement sur place. Je sais que malheureusement il n'a plus son appartement ici et je le regrette. »

Mr le Maire : « Nous n'allons pas rentrer dans les détails de ce qui est mis à disposition de la ville. Ce qui est proposé n'est pas luxueux, mais relativement aisé. J'entends ce que vous dites, vous l'aviez déjà suggéré. »

Mme RAOULT : « Cela ne tient pas à la surface habitable, c'est simplement la localisation qui m'interpelle. Merci. »

Mr le Maire : « Je comprends bien. Merci, Madame. Écoutez, nous pouvons passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE, À LA MAJORITÉ PAR 20 VOIX POUR ET 13 ABSTENTIONS :

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la liste des emplois pouvant bénéficier de l'attribution d'un logement, par concession pour nécessité absolue de service :

Gardien de la Mairie	78, boulevard du Midi	F4	98.98 m ²
Gardien polyvalent	2, avenue de Livry	F3	68.11 m ²
Agent polyvalent des services techniques	7, allée de Verdun	F4	97.40 m ²
Responsable des ateliers	11, boulevard du Nord	F4	118,13 m ²
Directeur Général des Services	78, boulevard du Midi	F4	96,67 m ²

ARTICLE 2 : DE DIRE

- Que les concessions de logement sont révocables de plein droit si les conditions qui les ont motivées viennent à changer, en cas d'aliénation ou de désaffection de l'immeuble occupé ou si le bénéficiaire cesse d'occuper l'emploi pour lequel un logement de fonction lui a été attribué ;
- Que les logements concédés pour nécessité absolue de service le sont à titre gratuit pour le loyer nu ;
- Que les agents logés doivent s'acquitter personnellement des impôts et taxes liés à l'occupation du logement, et notamment la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.), au prorata du temps d'occupation du logement ;

- Que les agents logés devront s'acquitter personnellement des charges courantes liées au logement (eau, électricité, chauffage, gaz, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,) ;
- Que chaque attribution de logement de fonction fera l'objet d'un acte administratif nominatif pour chaque agent concerné.

⇒ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT ET LA POLICE MUNICIPALE DU RAINCY**

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole sur la question du renouvellement de la convention de coordination entre les forces de sécurité et de l'État et la police municipale du Raincy à Monsieur CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, effectivement comme vous avez pu le voir dans le texte de la convention, nous sommes soumis à l'obligation légale de mettre en place une convention de coordination entre les agents de la police municipale et les fonctionnaires du CSP du Raincy tout simplement parce que nous avons les 3 conditions obligatoires qui sont réunies. Effectivement, comme vous le savez, la Ville du Raincy emploie +3 agents. Il y a un dispositif d'armement qui est mis en place sur notre Commune comme vous le savez également et nous avons également un travail de nuit qui est opéré par les agents de notre police municipale. La dernière convention avait été régularisée le 12 novembre 2020. Là, nous sommes sur une phase de renouvellement.

En ce qui concerne la situation actuelle, comme vous le savez également, la Commune emploie 16 agents opérant dans le secteur de la police municipale et cette convention a plusieurs objectifs, notamment celui de permettre d'organiser des échanges sur la base de ce que l'on appelle un diagnostic local de sécurité qui est propre à la Ville. C'est-à-dire que les services de notre police municipale ont mis en place un diagnostic qui colle aux préoccupations immédiates de nos concitoyens. Cela nous permet également de mettre en place un système de correspondants afin de pouvoir collaborer de la manière la plus pertinente possible sur les points qui sont pour nous les plus essentiels parmi lesquels comme vous le savez la circulation routière, la surveillance des transports collectifs, la mise à disposition notamment des personnes interpellées et comme vous le savez également, nous avons deux types d'infractions sur lesquels la commune cherche à agir de manière encore plus percutante par rapport à d'autres, tout simplement parce que ce sont les deux infractions pour lesquelles nous serions les plus concernés, notamment tout ce qui est atteinte aux biens compte tenu de la configuration sociologique de notre ville et également les infractions routières.

Alors, en ce qui concerne les infractions routières, vous verrez dans un avenir assez proche, nous allons mettre en place un dispositif de vidéo verbalisation. Je tiens également à préciser que dans toutes les notes qui sont remises par le commissaire de police du Raincy de manière générale l'attention est portée sur le fait que les infractions sont toujours maîtrisées, que la commune fait en sorte d'assurer véritablement une politique de maîtrise des infractions et de la lutte contre l'insécurité qui est la plus optimale possible. Notamment, vous savez, il y a beaucoup de villes aux alentours qui sont concernées notamment par les problématiques de rodéos urbains qui sont catastrophiques sur certaines communes du département et sur d'autres et sur notre commune, eh bien sur ce genre de chose jusqu'à présent nous sommes totalement épargnés parce que derrière effectivement il y a un travail en amont qui est effectué aussi bien par les agents de la police municipale que par ceux de la police nationale. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette convention de coordination en espérant que nous aurons un vote unanime sur un sujet extrêmement préoccupant pour nos Raincéens, à savoir la sécurité publique. »

Mr le Maire : « Merci de cet exposé. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame SULPIS. »

Mme SULPIS : « Merci, Monsieur le Maire. Moi je voulais intervenir particulièrement sur l'article 8 sécurité et tranquillité publique. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au Plateau il y a des secteurs où il y a des problèmes récurrents de sécurité quand des autos s'arrêtent en début de nuit, font hurler leur autoradio, boivent des bouteilles qu'ils cassent ensuite sur les trottoirs, vont uriner sur les murs des propriétés. Quand on appelle la police nationale, ils ne peuvent pas venir parce qu'ils n'ont qu'un seul véhicule. Que pouvez-vous faire pour réduire ces nuisances qui vraiment sont très dures pour certaines personnes qui vous ont déjà interpellé, qui vous envoyé des messages auxquels vous n'avez pas répondu ? Je vous remercie Monsieur le Maire. »

Mr le Maire : « Cela ne va vraiment pas, Madame SULPIS. Vraiment tout ce que nous faisons ne va pas bien. Quand vous étiez dans la majorité, ça allait très bien et là cela ne va plus du tout. Vous nous faites une remarque par rapport à chez vous. Quand j'ai reçu un SMS à 00h16, je suis sorti et je suis allé voir, mais je ne suis pas allé chez les gens. Je n'ai pas sonné chez les gens. C'était vendredi. J'ai demandé à la police municipale d'y aller, mais la prise de contact a été faite et vous oubliez de le dire, Madame SULPIS. Il ne faut pas simplement garder pour soi les aigreurs que vous avez. Il y a un problème. Vous parlez de votre voie. C'est l'allée de Clichy puisque c'est souvent le sujet qui revient et c'est normal, vous y habitez. Mais je rappelle que vous êtes élue municipale, c'est aussi pour défendre les autres. On peut brosser le tableau le plus noir possible.

Pendant qu'il y a eu les grèves, à un moment de réactions de certains policiers, on a eu beaucoup de mal. C'est pour cela que j'ai laissé la police municipale aller jusqu'à 4 heures ou 5 heures du matin parce qu'il fallait qu'il y ait du monde, nous avons eu quelques petites difficultés, mais j'ai demandé à certains élus de tourner. Sur le sujet que vous évoquez, j'en suis tout à fait conscient. Quand des jeunes sont dans une voiture et prennent du protoxyde d'azote, vous savez cette espèce de produit qui les rend hilares, ils ne sont plus en responsabilité, nous y allons. Quand cela a lieu place des Fêtes devant les impôts, j'y vais et d'autres élus y vont et la police nationale intervient. Je peux vous dire que nous essayons de maintenir les choses, mais je pense qu'il ne faut pas stigmatiser non plus la police nationale parce que nous en avons besoin. J'ai demandé à ce que nous puissions remercier tout ce que fait la police nationale contrairement à ce que nous disons et tout ce que nous voyons dans la presse, cet irrespect permanent de la sécurité et de ceux qui font œuvre de sécurité pour nous.

Je vous réponds un peu vivement parce que je connais la situation, parce que je m'y suis déplacé et que ce SMS à 00h16, oui je l'ai bien reçu et oui j'y suis allé. Le lendemain la police municipale y est allée aussi, mais cela ne veut pas dire que nous pouvons tout résoudre. J'ai demandé à ce qu'il puisse y avoir une surveillance en particulier dans votre section, allée de Clichy entre la limite de Clichy et l'allée du Plateau, pour que vous soyez tranquille en particulier, mais que les Raincénens qui y habitent soient plus tranquilles. Je ne vous dis pas qu'il n'y aura pas de jeunes quand vous allez rentrer du Conseil Municipal. J'irai. Je vais aller voir et puis nous ferons ce qu'il faut, mais très sincèrement quand je parle d'aigreur, c'est parce qu'il se passe plein de choses. L'adjoint est intervenu plutôt brillamment, a exposé cette convention et à chaque fois, vous essayez de mettre en avant ce qui ne va pas dans Le Raincy. Nous avons l'impression que c'est le Bronx au Raincy. Je voulais vous dire cela, mais je vous laisse me répondre Madame SULPIS ce qui n'est pas coutume. »

Mme SULPIS : « Merci Monsieur le Maire. Puisque vous êtes intervenu, vous auriez pu répondre à la personne que vous êtes passé. »

Mr le Maire : « Mais la police municipale est allée la voir. »

Mme SULPIS : « Écoutez, elle ne me l'a pas dit. »

Mr le Maire : « Comment ? »

Mme SULPIS : « Elle ne me l'a pas dit. »

Mr le Maire : « Elle ne vous l'a pas dit, mais si à chaque fois on fonctionne comme cela, elle ne me l'a pas dit, la prise de contact a été faite, ils font des rapports. Moi, j'ai des rapports par SMS et derrière j'ai le rapport final. Il y a eu la prise de contact évidemment, mais si cette personne est venue vous voir pour vous dire : « J'ai envoyé un SMS à 00h16, quand même le Maire exagère, il n'a pas répondu », je trouve que ce n'est pas de bonne politique. Il vaut mieux quand même ne pas publiciser cela en permanence pour en faire un sujet politique. Il faut pouvoir le gérer. Moi, je ne suis pas dans toutes les voies du Raincy. Les élus ne sont pas dans toutes les voies du Raincy. Quand ils sont de permanence, ils tournent. Aujourd'hui, c'est Annie qui est de permanence. Vous savez, à la sortie du Conseil elle va prendre sa petite voiture et elle a des voies particulières à aller voir. C'est peut-être une autorité particulière de ma part, mais c'est ce que je demande aux élus. Je regarde les adjoints, ils le font comme ils le peuvent, mais ils le font et ils se donnent à fond. C'est un sujet important que celui de la sécurité. Nous sommes sur ces sujets. »

Mme SULPIS : « Écoutez, Monsieur le Maire, je vous remercie, mais en fait c'est quand même un problème récurrent. Il y a quand même un problème de surveillance ou je ne sais pas parce que ce n'est pas la première fois que nous avons ces problèmes-là et de rodéos autour du rond-point aussi en pleine nuit. »

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Didier GERVAIS. Le problème, c'est que nous parlons d'une convention qui est dans la continuité et que nous allons resigner et vous, vous nous parlez de votre voisine qui m'a envoyé un SMS. Elle ne vous l'a pas dit, mais moi je vous le dis à quelle heure exactement. Je vous ai dit ce que nous avions fait et puis après, tiens, vous rajoutez le rodéo autour du rond-point du Plateau et de l'allée de Clichy. Écoutez, franchement, cela ne va pas vous plaire, mais c'est comme cela. Moi, je vous réponds la réalité des choses. Cela ne vous plaît pas, vous faites vos réunions en petits groupes où vous êtes toujours en train de lister ce qui ne va pas. Faites des propositions. Quand il y a des dos-d'âne qui ne vont pas, faites des propositions. Didier GERVAIS. »

Mr GERVAIS : « Bonsoir à toutes et à tous. Juste pour rappeler qu'en matière de préconisation et en matière de sécurité, je préfère ne pas me souvenir des préconisations de Madame SULPIS et je préfère confier cette mission à notre Maire ici présent. Ce n'est pas une attaque, il y a des écrits. Je vais préciser que des préconisations allant jusqu'à l'incitation à l'homicide teintée d'attaques raciales ont été écrites, il y a des traces, renseignez-vous, regardez les écrits et après vous prendrez avec un certain filtre les préconisations en matière de sécurité de Madame SULPIS. Je ne suis pas de nature à polémiquer, si je vous le dis je ne le dis pas à la légère. »

Mr le Maire : « Monsieur CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci, Monsieur le Maire. Très rapidement, nous n'allons pas alourdir les débats plus que de mesure. Vous savez, le Maire avait pris un arrêté qui est toujours en vigueur concernant l'interdiction de consommation de boissons alcoolisées sur la Commune du Raincy. Je peux vous garantir qu'à chaque fois qu'il y a un attroupement même de 2 personnes sur le territoire de la Commune qui consomment des boissons alcoolisées, quelle que soit l'heure, eh bien immédiatement il y a un reporting qui est fait et immédiatement la police municipale intervient. C'est pour vous donner une mesure par rapport aux actions concrètes qui sont mobilisées et si nous en sommes aux propositions, effectivement nous pouvons vous proposer éventuellement d'élargir et de mettre en place un groupe WhatsApp. C'est-à-dire que nous sommes tous élus et nous allons tous dans le sens du renforcement de notre sécurité, dès que vous voyez et dès que vous rencontrez une anomalie ou un incident, c'est de nous faire le reporting de manière immédiate dans un groupe WhatsApp à constituer et comme cela, cela permettra d'avoir une proactivité plus immédiate. Nous ne pouvons fonctionner

que de cette façon parce que derrière il y a des êtres humains. Les agents de la police municipale, les fonctionnaires de la police nationale, ce ne sont pas des machines. Ils essayent de faire au mieux et ils font au mieux sur la Commune du Raincy et très honnêtement je pense qu'autour de cette table du Conseil Municipal, il faudrait peut-être davantage les complimenter et les féliciter pour leurs actions plutôt que d'essayer de jeter un peu d'opprobre sur leur mode de fonctionnement et sur leurs agissements. »

Mr le Maire : « Alors, il y a Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Oui, merci. Juste pour corriger peut-être Monsieur CHARNI, s'agissant d'un groupe de messagerie, ne pas faire de publicité pour une marque plutôt qu'une autre, c'est mieux. Moi, c'est une question. Dans les horaires présentés, je me rends compte qu'il n'y a pas la possibilité d'avoir une personne à temps plein pour accueillir le téléphone ou les plaintes des Raincéens. Comme Monsieur CHARNI a évoqué qu'il y avait 16 personnes dans la police municipale, je voudrais juste m'assurer qu'il y a bien une personne qui soit toujours disponible pour décrocher le téléphone pour répondre aux Raincéens qui seraient en détresse et que nous ne soyons pas obligés de déranger la police municipale quand elle est sur le terrain en train d'aider nos Raincéens qui sont dans le besoin. »

Mr CHARNI : « À chaque fois qu'un Raincéen appelle le service de police municipale, quelle que soit l'heure, il y a systématiquement une réponse soit par les agents de la police municipale directement, soit effectivement dans certaines situations et sur certains créneaux horaires par la police nationale. Tout cela, c'est retracé normalement dans le texte de la convention. »

Mr PEREIRA : « Je me permets, je suis désolé parce que cela m'est arrivé plusieurs fois où en fait effectivement dans les tranches horaires où il n'y a pas de personne au standard et que c'est renvoyé vers un portable d'un agent qui est sur le terrain, il peut arriver que l'agent sur le terrain soit en action et en mission et qu'il ne puisse pas accueillir convenablement l'autre personne qui serait en détresse. Mon point est bien de trouver des solutions qui pourraient améliorer la tranquillité publique au Raincy. »

Mr CHARNI : « Le principe d'un basculement, c'est qu'effectivement lorsqu'au téléphone de la police municipale il n'y a pas de réponse par un agent de police municipale, cela bascule automatiquement sur les services de la police nationale et forcément il y a toujours systématiquement une réponse. C'est le premier élément. Ensuite, c'est vrai que s'il y a une urgence absolue, eh bien il faut de manière peut-être impérative composer le 17. C'est peut-être plus réactif. »

Mr le Maire : « C'est important de le rappeler. Quand il y a une urgence absolue ou quand vous avez besoin en urgence d'avoir la police nationale, faites le 17, cela arrivera plus vite qu'en faisant le numéro direct du commissariat. Le commissaire l'a rappelé à plusieurs reprises, c'est important puisqu'il y a une régulation qui se fait automatiquement avec une réponse. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire. Je me permets de revenir sur cette délibération que je voterai parce qu'elle va dans le bon sens, mais je souhaiterais revenir 17 ans en arrière. Le 22 mars 2006 où l'ensemble du dispositif sécuritaire présenté par le Maire, nouveau secrétariat, télésurveillance, armement de la police municipale, tous les élus ont voté pour à l'exception des socialistes. Ce que je voulais dire, c'est que vraiment nous devons armer notre police municipale. Nous devons la protéger et tous les élus du Raincy et Pierre-Marie qui était là et qui avait passé toute la nuit avec mon mari avaient surveillé toutes les nuits pendant les émeutes urbaines la Ville du Raincy.

C'était un temps où je souhaite retrouver ce climat d'union ce soir et tous ensemble étaient là pour défendre les administrés et les Raincéens. Vraiment, je trouve que ce texte va dans le bon sens. Je souhaite que nous puissions travailler ensemble, police municipale, police nationale, et donner les moyens à notre police municipale d'avoir affaire à des voyous et de ne pas se sentir démunie. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Je ne pense pas que la police municipale soit démunie puisqu'elle a toutes les armes possibles et imaginables autorisées. Je signe tous les 15 jours des formations. Ils sont formés en permanence au maniement des armes, aux différents types d'intervention, aux interventions possibles y compris d'émeutes. Nous sommes sur l'optimal. Je dirai aussi qu'au cours des émeutes que nous avons connues il y a quelques mois, les élus se sont mobilisés et ont dormi dans plusieurs bâtiments municipaux pour les préserver. Ce qui a été fait en 2006, évidemment nous y souscrivons, mais je remercie tous les élus ici autour de la table d'avoir avec l'énergie du cœur protégé nos bâtiments. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, si je peux me permettre, ce n'était pas une critique, c'était pour vous dire qu'effectivement il y a 17 ans il y avait déjà eu des émeutes, un climat, des soucis également au Raincy et vous vous inscrivez dans la continuité, ce dont je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci, Monsieur le Maire. Moi, je voudrais juste une précision justement pour éclairer mon vote. Je n'ai pas très bien compris. Je suis peut-être un peu « con » en fin de soirée, mais cette délibération est la suivante. J'ai compris qu'il s'agissait d'améliorer la convention entre la police nationale et la police municipale. C'est bien. J'ai compris aussi qu'il s'agissait de déferer aux réquisitions de vidéo de la police nationale en cas d'enquête. C'est bien également. Mais en revanche, la question que je pose, parce que là j'y suis opposé, est-ce que cela permet de la vidéoverbalisation ? »

Mr le Maire : « Non. Cela ne permet pas aujourd'hui la vidéoverbalisation. Ce qu'a dit Montasser CHARNI, c'est que nous nous préparions dans un deuxième temps à ce qu'il puisse y avoir de la vidéoverbalisation. Il faudra passer en Conseil Municipal. Nous n'allons pas d'un seul coup décider de la vidéoverbalisation, il faut pouvoir la normer, définir le périmètre de cette vidéoverbalisation et la typologie des infractions. Il y avait 2 questions, Monsieur CUADRADO et Monsieur RONDEPIERRE. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais souscrire aux propos qui est de rendre hommage à nos forces de l'ordre dans leur globalité, à la fois nationaux et locaux. Pour autant, dire que tout va bien, c'est justement ne pas les respecter parce que nous savons très bien que nos forces de l'ordre aujourd'hui sont à bout dans leur globalité avec tout ce qui se passe au niveau national, un certain nombre de manifestations, de délinquance qui augmente et contrairement à ce que j'ai pu entendre de l'un de nos collègues, Le Raincy n'y est pas exempt. En disant cela, je ne dis pas que c'est la faute du Maire du Raincy, c'est un contexte national. Pour autant, nous pouvons essayer de trouver des réponses locales. L'exemple le plus flagrant, c'est que les chiffres sont sortis il y a quelques jours. Ce sont les vols de véhicules, je vous en ai parlé il y a quelques mois étant particulièrement concernés, mais ils ont explosé de +50 % sur le territoire national. Le Raincy n'est pas exempte de cette problématique-là. Il faut que nous donnions les moyens à la fois à la police nationale, à la fois à la police municipale d'agir. Cela tombe bien, ce sera sans doute le cas avec la délibération suivante concernant le centre de cyber vision urbaine, mais je voudrais simplement que nous cadrions bien les choses. Quand nous parlons de sécurité, ce n'est pas manquer de respect aux forces de l'ordre.

Bien au contraire, je pense qu'autour de cette table, s'il y a bien quelque chose qui fait l'unanimité, c'est que nous respectons les forces de l'ordre. Aujourd'hui, nous voulons simplement donner les moyens et donner les moyens, c'est installer des caméras supplémentaires, des caméras qui fonctionnent bien, qui sont regardées et qui peuvent servir.

Cela a un rapport aussi avec cette délibération, cher Montasser. Je précise également qu'il me semble que nous évitons aussi de donner les adresses personnelles des élus quand nous parlons de sécurité. Je viens d'entendre quand même que l'allée de Madame SULPIS vient d'être donnée là en public. Alors, nous ne pouvons pas donner le nom de gens de l'administration. Nous ne pouvons pas donner les noms des agents, c'est bien ce que je comprends, mais nous pouvons donner les adresses des élus. Moi,

simplement, je voudrais préciser que justement la force de cette assemblée délibérante, c'est d'avoir des élus qui maillent l'ensemble du territoire de cette Ville et qui permettent de parler de chaque secteur de cette ville. Il y a des problèmes dans chaque secteur différent de cette ville comme il y a des choses bien, Monsieur le Maire, c'est vrai. »

Mr le Maire : « Dites-le. »

Mr CUADRADO : « Monsieur le Maire, je le dis. Monsieur le Maire du Raincy fait plein de choses bien. Je le dis bien volontiers, mais vous voyez, Monsieur le Maire, pour améliorer la situation de la ville, il faut dire aussi ce qui ne va pas pour aller de l'avant ensemble. »

Mr le Maire : « Je suis d'accord, mais il ne faut pas faire que dire ce qui ne va pas. »

Mr CUADRADO : « Mais vous êtes là pour dire ce qui va bien. »

Mr le Maire : « Oui, mais pas que. Vous savez, il y a des réunions où quand cela ne va pas, je le dis à la population et nous essayons de cheminer ensemble. Il y avait Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Personnellement, mais comme cela a été dit précédemment par mes collègues, je suis extrêmement satisfait de cette délibération parce que moi j'aime la police. Ce n'est pas un gros mot. Je n'ai pas peur de le dire et c'est toujours une bonne chose quand les services locaux, en l'occurrence les polices municipales, et nationaux, les polices nationales, arrivent à travailler de concert pour améliorer la sécurité dans notre territoire. J'en suis satisfait, mais je suis un petit peu plus inquiet et ce n'est pas aimer ma ville que de le dire par le constat qui a été fait par Montasser CHARNI.

Alors, évidemment Le Raincy, ce n'est pas Le Bronx, là-dessus nous sommes tous d'accord, mais quand j'entends que tout va bien et que nous nous enfermons par petits groupes à chercher des sujets pour pouvoir aller dire à Jean-Michel GENESTIER : « Tiens, il y a cela qui ne va pas. Il y a cela qui ne va pas. » Absolument pas ! Il se trouve, Monsieur le Maire, je suis navré de vous le dire, que les petits groupes sont en train de se développer parce que les Raincéens constatent que l'insécurité est grandissante dans cette ville.

À chaque fois que nous vous parlons de ce constat parce que nous sommes des élus de terrain et que nous voyons la réalité, j'aimerais bien que l'on arrête de dire que c'est parce qu'on est là pour vous critiquer, etc. Non, les gens le disent. C'est une phrase qui court beaucoup en ce moment, beaucoup de mes collègues l'ont entendue dans la ville, c'est : Le Raincy, ce n'est plus comme avant. Ce qui ne veut pas dire que c'est Le Bronx, encore une fois, mais ce n'est plus comme avant en matière de sécurité. Cette convention est une bonne chose, mais il va falloir faire en sorte de mettre les bouchées doubles, d'appuyer nos policiers nationaux et municipaux. D'ailleurs, j'avais proposé que nous fassions un hommage suite aux émeutes, cela n'a pas été fait, mais je suis sûr que vous prendrez un autre moment pour le faire, Monsieur le Maire, parce qu'ils ont besoin de notre soutien et ils se sont interrogés pourquoi nous ne l'avions pas fait d'ailleurs. Si nous voulons espérer entendre : « Le Raincy, ce n'est plus comme avant, mais c'est mieux qu'avant », nous n'en sommes pas encore là, il faut que nous développions ces axes de travail. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Les policiers que vous avez rencontrés ne vous ont pas dit que j'avais écrit au commissaire pour l'ensemble de ses équipiers en termes de soutien à l'action qu'ils ont menée parce que j'ai trouvé inadmissible que dans notre pays qui est le pays de la démocratie que l'on ne puisse pas soutenir l'un des piliers fondamentaux de ses éléments et qui est la police nationale et la gendarmerie. Ils ne vous ont peut-être pas dit non plus que nous étions en délégation. Nous les avions rencontrés en fin d'année pour les soutenir dans une période extrêmement difficile. Vous voyez, c'est toujours prendre les choses par l'angle le plus mauvais. Quand vous dites : « Le Raincy, ce n'est plus comme avant », oui, mais cela vous le savez nous le faisons dans toutes les communes. Alors, cela

marche. Les gens se disent : « Ah oui, c'est vrai. Tiens, il y a ceci, cela. Ce n'est plus comme avant. » Le problème vrai, c'est que cela s'améliore.

C'est vrai que ce n'est plus comme avant, mais cela s'améliore. Cela s'améliore parce qu'à force de rencontrer les Raincéens qui se font cambrioler, vous comme moi nous les rencontrons, peut-être pas tous, vous, moi j'en rencontre une partie. Nous parlons, nous discutons et nous voyons que certaines fois c'est un coup de, pas de chance, certaines fois c'est parce qu'ils ont oublié de fermer la porte, d'où la prévention. Là, nous nous disons en équipe : « Nous allons revenir aux fondamentaux de la prévention et de tous les éléments. » J'ai passé beaucoup de temps avec le commissaire de police de jour comme de nuit, j'ai vu ce qui se passait autour. Nous voyons la différence. La différence est flagrante, flagrante. Je connais cette ville depuis un certain nombre d'années, je peux vous donner mon âge, mais vous le connaissez, cela fait 40 ans que je suis élu dans cette ville, je peux vous dire que j'ai vu des périodes extrêmement difficiles.

Aujourd'hui, cela va un peu mieux. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de cambriolages cette nuit, qu'il n'y aura pas une voiture volée demain matin. Je vous donne un exemple. Je vais peut-être être contredit dès demain, mais les arrachages de colliers, vous n'étiez pas intervenu l'année dernière, c'est-à-dire avant septembre pendant une année de septembre à septembre où nous avons dépassé les 40. On n'en a pas parlé. Nous, nous nous sommes réunis. Nous avons regardé et puis nous avons mis en place une organisation un tout petit peu différente au niveau de la police municipale. Nous ne disons pas comment. Nous ne disons pas quoi. Aujourd'hui, en un an, il y a eu malheureusement c'est trop un arrachage de collier. Il y en aura peut-être dix demain, mais vous voyez sur des exemples comme ceux-là, moi la détresse en particulier, des personnes âgées qui se font agresser par de jeunes gens en général et qui profitent en fait de leur faiblesse, moi cela m'est insupportable.

Je me suis emporté, je m'excuse auprès de Madame SULPIS même si elle n'écoute plus ce que nous disons, vous prenez des exemples et ensuite nous n'écoutez pas. Mais moi ce que je veux, c'est que nous les traitions ces exemples. Ce n'est pas le problème de Madame Michu ou de Monsieur Tartempion, mais c'est ce qui se passe à cet endroit qui est insupportable et qu'il faut pouvoir traiter et pourquoi cela se passe à cet endroit ? C'est un peu cela qui est réalisé par les services, c'est aller à l'origine des problématiques. Je ne vous dis pas que tout est rose au Raincy, mais je pense qu'il est important de dire aux Raincéens que cela s'améliore, que cela va mieux et puis qu'il y a une équipe municipale qui est à la manœuvre. Nous sommes prêts à entendre tous les conseils, mais pas les errements. Les conseils, cela veut dire proposez-nous des choses concrètes. Proposez-nous des choses concrètes. Je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale du Raincy, annexée à la présente délibération.
- DIRE que ladite convention sera transmise à Messieurs le Préfet et le Procureur de la République de Seine-Saint-Denis.

⇒ **RÉACTUALISATION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ET D'EMPLOI DES IMAGES ISSUES DES CAMÉRAS DU SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION DE LA COMMUNE DU RAINCY AU PROFIT DU COMMISSARIAT DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DU RAINCY-VILLEMOMBLE.**

Mr le Maire : « Je laisse la parole à Montasser CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous n'allons pas vous dire encore une fois que nous sommes situés de manière très privilégiée dans le secteur de la lutte contre les infractions, mais c'est vrai que c'est un constat. La Commune du Raincy est privilégiée. Encore une fois, je vous donne un exemple sur la question de l'opération « Tranquillité vacances. » Vous savez que depuis qu'elle a été mise en place, nous n'avons pas eu un seul cambriolage lorsque les personnes mettaient en place ce dispositif qui est piloté essentiellement par les forces de police de notre commune. En ce qui concerne ce dispositif de conventionnement entre la police municipale et la police nationale s'agissant du visionnage des caméras, comme vous le savez nous avons 31 caméras qui sont installées sur la commune et nous en avons 7 qui sont plus spécifiquement mises en place sur le boulevard du Nord, au niveau du stade et du City Park.

Nous sommes extrêmement percutants sur ce sujet puisque nous faisons partie des 20 premières villes de France qui sont les plus vidéosurveillées là où la vidéosurveillance est la plus prégnante. Je vous donne un exemple, nous sommes à 1 caméra pour 394 habitants alors que Saint-Étienne qui est la 9^{ème} ville de France la plus vidéosurveillée elle a un dispositif d'une caméra pour 369 habitants.

En termes de vidéosurveillance, nous sommes si vous voulez à un niveau qui est extrêmement optimal. Comme vous le savez également, nous avons un arrêté préfectoral en dernier lieu du 25 juin 2019 qui autorise effectivement le visionnage sur la voie publique et la dernière convention, vous le savez également, puisqu'un certain nombre de nos collègues étaient présents lors du précédent mandat municipal, date du 5 novembre 2015. L'objectif de cette convention, c'est d'assurer une actualisation parce que des caméras supplémentaires ont été mises en place.

Il faut actualiser la liste des implantations et puis aussi mettre en place des points forts qui nous ont été demandés par les Raincéens, d'ailleurs, même par certains élus qui font également partie de l'opposition, pour assurer un équilibre dans la volonté de vouloir toujours chercher une meilleure sécurisation, mais en même temps ne pas renoncer bien évidemment à nos libertés fondamentales les plus essentielles. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un contrôle renforcé de notre commune sur le pilotage des images de la vidéosurveillance. Nous avons et c'est retracé de manière extrêmement claire dans la convention une priorisation de notre système. C'est-à-dire que quoi qu'il arrive, c'est toujours la commune, le service de police municipale, qui tient les manettes et effectivement nous collaborons de la manière la plus accrue possible avec les forces de police nationale en respectant notamment le droit à l'image des Raincéens notamment en ce qui concerne les problématiques techniques en matière d'enregistrement.

Comme je vous l'indique d'ailleurs immédiatement, l'enregistrement est interdit au niveau du commissariat et nous avons mis en place un dispositif si vous voulez pour vérifier que des agents de la police nationale ne viennent pas enregistrer sur leur téléphone portable, cela s'est déjà vu sur le territoire d'autres communes, des images de notre vidéosurveillance municipale. Sur l'avenir, ce dispositif est mis en place pour assurer des actions à l'avenir. Nous avons parlé notamment de la verbalisation. Cela fera peut-être un débat dans les séances du prochain Conseil Municipal. L'objectif aussi, c'est de pouvoir remplacer le dispositif hertzien par un système wifi qui permet de renforcer le débit de diffusion et nous avons aussi le projet ainsi que Monsieur le Maire, vous l'avez déjà indiqué, de renforcer le déploiement de la vidéosurveillance sur la commune et l'objectif serait véritablement dans un moyen délai d'installer une vingtaine de caméras supplémentaires. Là, à ce moment-là, nous pourrons même être dans le trio de tête des villes les plus vidéosurveillées de France encore une fois pour assurer la sécurité de chacun de nos concitoyens. J'espère que sur ce sujet-là qui est extrêmement important pour nos concitoyens, nous aurons la même unanimité que pour la délibération précédente. »

Mr le Maire : « Merci de cette présentation de la délibération. Merci à Monsieur Montasser CHARNI. Je vais laisser la parole à Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur le Maire. Monsieur CHARNI a évoqué l'opération « Tranquillité vacances » qu'il a mise en place. Vous l'avez mise en place en quelle année ? »

Mr le Maire : « Cela a été mis en place avant. »

Mme RAOULT : « D'accord. OK. Nous sommes d'accord alors. »

Mr le Maire : « Merci Madame de cette courte intervention. »

Mme RAOULT : « C'était une petite précision pour que l'on n'oublie pas ce qui a été fait avant. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Je vous en prie, Madame. Vous savez, il n'y a aucun intérêt de dire que nous avons fait des choses si ce n'est pas nous qui les avons initiées et nous reprenons tout ce qui est bien. Monsieur CUADRADO. »

Mr CUADRADO : « Oui. Merci, Monsieur le Maire. Je souscris à certains propos de mon collègue. Ce qui est très important, vous connaissez ce terme mieux que moi, le continuum de sécurité et l'effectivité des caméras. C'est-à-dire évidemment et Montasser l'a rappelé, avoir un certain nombre de caméras c'est très bien et nous vous soutenons totalement dans cette démarche, mais c'est le où est-ce qu'elles sont placées aussi qui est important pour que nous puissions suivre et attraper l'acte de délinquance ensuite qui a été ou qui aurait été commis au-delà de l'effet dissuasif d'avoir évidemment des caméras ? C'est pour cela et j'en suis sûr que lorsqu'il y a une décision de placer une caméra, je pense que vous faites appel à la DDSP, puisqu'ils ont un référent sûreté qui conseille les collectivités locales et puisque cela n'avait pas été revu depuis 2015, peut-être qu'il serait opportun que certaines caméras soient peut-être mieux repositionnées dans la ville parce que franchement nous pouvons nous poser des questions. Je ne vais pas dire où j'habite, mais vous savez où j'habite et pour le coup il y a de vrais sujets.

En ce qui me concerne, le problème est réglé, je vous le dis, puisque moi j'ai été contraint et forcé. Je ne vais pas parler de mon cas personnel, mais j'en parle parce que je pense à d'autres Raincéens, nous ne pouvons pas visionner ce qu'il y a en privé. Ce qui est normal, ce sont des parties privées. C'est interdit, mais ce n'est pas du tout ce que je demande. Moi, en l'occurrence, ce qui me concernait, c'étaient les parties publiques. Aujourd'hui, les Raincéens sont contraints, un certain nombre et je ne suis pas le seul à avoir été dans ce cas-là, à essayer de chercher des places supplémentaires dans des parkings privés pour mettre leurs véhicules. C'est-à-dire que dans des résidences et vous le savez très bien qui datent des années 70, un foyer n'avait qu'une seule place de parking. Depuis, il y a eu tant mieux ou tant pis, cela dépend comment on se place, la démocratisation des véhicules. Par foyer aujourd'hui, vous avez 2 voire 3 véhicules de l'époux, de l'épouse, voire des enfants et ils ne peuvent pas mettre en sécurité dans leur partie privée leurs véhicules, ce qui fait qu'ils les laissent sur la voie publique et la problématique est là.

C'est qu'aujourd'hui la voie publique n'est pas forcément assez sécurisée. Là, c'est bien, vous venez de répondre à cette problématique de sécurité de la voie publique avec les caméras, mais ce que je veux dire, c'est que si nous n'arrivons pas à sécuriser la voie publique correctement, cela a forcément des conséquences sur le pouvoir d'achat des Raincéens directement puisque la location d'un box, d'une place de parking privée sécurisée, cela a un coût. Le sujet est vraiment là. Ce n'est pas pour vous embêter quand je vous dis que nous devons mettre des caméras ici ou là pour retrouver le délinquant, c'est aussi l'effet dissuasif et faire en sorte que les Raincéens n'aient pas besoin d'aller louer des places

très chères parce que nous savons que dans la petite couronne avoir des box cela coûte quand même particulièrement cher. Merci. »

Mr le Maire : « Merci d'avoir relaté votre expérience personnelle, mais ce qu'il faut quand même dire, vous avez dit : « J'espère que vous prenez attaché auprès de la Direction de la Sécurité Publique », c'est une obligation. A chaque fois qu'il y a une caméra qui est posée, nous avons l'avis de la Direction de la Sécurité Publique et par l'intermédiaire du préfet. Vous savez cela mieux que moi puisque vous l'exposez, mais moi je le vis. Nous n'allons pas aller poser une caméra dans un endroit où il n'y a aucun intérêt et où il ne se passe jamais rien. Si tel était le cas, et il peut y avoir à mon avis 3 caméras qui peuvent être dans cette situation, nous n'allons pas les laisser aux mêmes endroits si elles ne servent à rien. Je pense qu'à l'époque de mon prédécesseur et ce n'est pas du tout une attaque, il y a eu des réponses tout à fait factuelles à des situations particulières et ces situations sous mon mandat ne se sont pas révélées dans le temps, cela oblige à changer cela. D'autres questions ? Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je vais être très rapide. Tout d'abord, bien sûr, nous voterons pour et je vais un peu et j'en suis désolé paraphraser peut-être moins bien Nicolas CUADRADO, mais effectivement Monsieur CHARNI s'est beaucoup attardé sur le nombre de caméras et je pense que la qualité parfois prévaut sur la quantité et il me semble important de dire, et même si Monsieur CUADRADO a fait part d'une expérience qu'il connaissait bien, que trop souvent nous avons des Raincéens qui se sont retrouvés dans l'incapacité d'utiliser les vidéos du Raincy. Ce n'est pas une critique parce que malheureusement toute la ville n'est pas sous vidéosurveillance, mais effectivement je pense que quand vous avez un déploiement prévu, il semble très important de s'assurer que nous avons pris le bon matériel et le bon positionnement parce que même si des fois nous croyons faire de bons choix avec des caméras rotatives par exemple, il serait peut-être plus pertinent d'avoir plusieurs caméras plutôt qu'une seule rotative. C'était mon point sur la partie qualitative. Petit aparté, nous avions été reçus au tout début du mandat par l'ancien premier adjoint en charge de la sécurité pour visiter ce centre de supervision et je trouve cela très intéressant que nous puissions à nouveau être invités pour contrôler et assurer avec vous notre soutien aux forces de l'ordre de la ville. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Je vous remercie de répéter ce que je viens de dire, Monsieur PEREIRA, puisque je vous offre la possibilité d'aller visiter ce centre comme vous avez pu le faire sur l'invitation de l'ancien premier adjoint que nous remercions de cette initiative importante. Il a pris d'autres initiatives depuis qui n'ont pas été dans le sens de l'intérêt général. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Il n'y en a pas. Je propose que cette délibération soit votée, j'espère à l'unanimité. Qui est pour ? Merci. Unanimité. »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE DE :

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention entre l'État et la Ville du Raincy relative à la vidéo protection et, notamment aux conditions d'exploitation de ce système, annexée à la présente délibération.
- DIRE que la présente Délibération sera transmise à la commission départementale de Vidéo protection pour le contreseing du préfet de la Seine-Saint-Denis.

⇒ **COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC GRAND PARIS GRAND EST**

Mr le Maire : « Je pense que vous avez tous eu le rapport. Est-ce qu'il est obligatoire que je lise toutes les pages, je ne suis pas sûr, y compris l'édito du Président ? Je peux vous faire des commentaires sur l'ensemble des diagrammes, des chiffres-clés, de l'organigramme de l'administration et de l'ensemble des éléments qui constituent la fabrique de demain et en particulier le développement économique que j'ai l'honneur de piloter sur le territoire. Je pense que vous l'avez compulsé à loisir. Vous pourrez le faire même après et faire l'ensemble des remarques. Je dois vous dire qu'il y a un sujet qui peut paraître mineur, mais qui est celui sur lequel vous ne m'avez pas interrogé et pourtant, vous auriez pu avoir quelques exemples.

Vous savez que nous avons des permis de louer et que le permis de diviser est un élément qui, aujourd'hui, est traité par l'EPT, mais l'EPT Grand Paris Grand Est n'a pas les services nécessaires et j'ai redemandé ce matin, j'ai formalisé cela par un courrier, pour voir si l'EPT ne pouvait pas nous déléguer une nouvelle fois cette mission de permis de diviser parce que c'est très important. Le débat va se poursuivre encore pendant quelques semaines et j'espère que nous pourrons au niveau de Grand Paris Grand Est prendre la décision soit qu'il y ait du personnel qui puisse traiter en fait ce sujet du permis de diviser ou que la mission soit redonnée aux villes et en particulier la Ville du Raincy. Vous ne m'avez pas posé la question, mais j'y ai répondu à l'occasion. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport d'activité ? Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Merci. Excusez-moi, mais moi je n'ai pas le rapport. J'ai demandé que l'on nous donne les documents papier ».

Mr le Maire : « Il a été envoyé par le net, mais si vous voulez poser d'autres questions après, n'hésitez pas, nous pourrons en parler. Pas d'autres questions ? Nous essayons de faire en sorte qu'il y ait moins de papier parce que dans l'opposition, vous êtes certains à dire : « Nous voulons tout photocopier. Nous voulons absolument tout pour tous les élus de l'opposition, enfin une partie » et puis d'autres qui disent : « Nous, nous sommes coresponsables et nous ne voulons pas de cela ». Je ne dis pas qu'il faut que tous les groupes d'opposition se mettent d'accord, mais c'est un petit sujet. »

Mr SALLE : « Moi, j'avais compris lors de la Commission que c'était le rapport d'urbanisme que nous n'avions pas puisqu'il était très lourd, mais je n'avais pas compris que nous n'avions pas le rapport d'activité de l'EPT. Je ne dis pas que c'est grave, je dis quand même que j'aime bien voter quelque chose que j'ai vu. »

Mr le Maire : « Le Directeur Général des Services me dit que dans le Code Général des Collectivités Territoriales, c'est l'envoi dématérialisé qui compte, mais je sais que vous aimez plutôt lire des documents, il n'y a aucun reproche de ma part. Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Moi, j'ai demandé comme d'habitude un rapport écrit. Je suppose que vous également vous travaillez sur des papiers. Moi, vu mon grand âge certain, j'avoue que je préfère travailler sur des papiers annotés plutôt que de travailler sur des écrans. Je ne l'ai pas eu. Je ne peux pas voter en l'état. »

Mr le Maire : « C'est un avis. Nous donnons un avis positif. C'est pour dire que vous l'avez bien eu, bien vu, compulsé, lu. Il y a Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Oui. Je l'ai bien eu. Je ferai juste une petite remarque de la même manière que j'aimerais qu'il y ait beaucoup plus de communication et de transparence sur la majorité avec nous élus de l'opposition. Ce serait bien que nous n'attendions pas une fois tous les ans un petit retour sur ce qui se passe au territoire et nous serions très intéressés de pouvoir prendre part aux décisions qui sont prises dans le territoire également. C'était juste un petit point. »

Mr le Maire : « Prendre part, cela veut dire quoi ? Je suis désolé, je vous pose une question. »

Mr PEREIRA : « Participer à la réflexion, c'est-à-dire que nous sommes toujours plus forts ensemble que chacun dans son coin et même si je ne doute pas des compétences et des esprits brillants qui sont dans la majorité, nous sommes toujours plus forts ensemble et c'est encore une fois un vœu de travailler ensemble et de manière commune dans l'intérêt de tous les Raincéens. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur. Monsieur CHARNI voulait prendre la parole. »

Mr CHARNI : « Oui. Effectivement, mon cher collègue et ami David, nous avons beaucoup de conseillers territoriaux qui sont installés lors de chacune des séances du Conseil Territorial et puis c'est vrai que nous avons beaucoup de places qui sont réservées au public et nous voyons parfois beaucoup d'élus. Il y a d'ailleurs des élus de la majorité qui ne sont pas conseillers territoriaux et qui viennent assister aux séances du Conseil Territorial. Vous avez totalement la liberté, la capacité, la possibilité de venir à toutes les séances du Conseil Territorial pour vous informer et ensuite si vous voulez le pouvoir municipal lui est obligé de respecter les règles légales et les règles légales, c'est que nous ne pouvons voter le rapport annuel de l'EPT qu'une seule fois par an, sinon ce n'est plus un rapport annuel. »

Mr le Maire : « Très bien. Monsieur CUADRADO, vous avez demandé la parole. »

Mr CUADRADO : « Simplement pour vous signaler une erreur matérielle sur cette délibération. Je pense que c'est normal, il y a eu un copié-collé qui a été fait, mais sur les votes, en fait les votes sont déjà indiqués. Or, nous n'avons pas encore voté et sur la délibération suivante, c'est exactement la même chose. C'est juste pour signaler une erreur matérielle. Il y a quelqu'un qui lit dans l'avenir autour de cette table. »

Mr le Maire : « Nous allons voter. Nous allons voir si cela correspond. »

Mr CUADRADO : « Je ne suis pas sûr que cela corresponde. Nous allons voir. »

Mr le Maire : « Justement, vous avez bien raison. La personne qui a rédigé était pessimiste. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « C'est juste après discussion pour confirmer mon point de vue. Un citoyen éclairé n'est pas obligé d'avoir un ordinateur et je trouve que nous n'avons pas le document papier alors que nous l'avons demandé et il n'y a pas d'exposé parce qu'à la limite on pourrait nous faire un petit exposé synthétique pour nous montrer. Dans ces conditions, je ne prendrai pas part au vote. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Monsieur PEREIRA, vous voulez réintervenir ? »

Mr PEREIRA : « Vraiment très rapidement. Tout à l'heure, mes collègues disaient : « Nous serions intéressés pour avoir une programmation des Conseils Municipaux ou de toutes les Commissions dans l'année ». De la même manière, je voudrais participer avec grand plaisir à toutes les interventions de la ville et du territoire, mais je suis preneur des invitations par mail bien sûr. »

Mr le Maire : « L'administration va vous envoyer toutes les dates. »

Mr PEREIRA : « Avec grand plaisir. »

Mr le Maire : « Le prochain, c'est le 10 octobre. Merci beaucoup et vous serez accueilli dans le public sans aucun problème et vous aurez la présence de Montasser CHARNI et de Marie-Thérèse CORDONNIER qui sont à mes côtés et qui représentent la ville. »

Mr PEREIRA : « Je n'en doute pas un instant. »

Mr le Maire : « Écoutez, nous allons pouvoir passer au vote sur l'avis. Nous allons voir ce que cela va donner. Qui est pour ? Abstentions ? Nous avons pris acte à une majorité. Très bien. Merci beaucoup. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activité de l'Établissement Public Territorial Grand Paris-Grand Est.

⇒ **APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DU RAINCY ET LA SOCIÉTÉ ALLIANCE**

Mr le Maire : « Vous avez lu ce protocole d'accord. Il s'agit d'un marché qui nous liait avec la Société ALLIANCE et qui avait pour objet de refaire les voiries de l'allée Maurice et de l'allée des Brûlis. Michel ROUBY est absent, il s'est excusé parce qu'il habite allée des Brûlis et il a suivi de près tout cela étant conseiller municipal délégué au sujet de la voirie auprès de Chantal RATEAU en particulier. Nous avons suivi les travaux qui ont été réalisés et très vite nous nous sommes aperçus que la voirie ne tenait pas à certains endroits, à la fois dans la partie entre allée du Plateau, allée de la Limite et puis l'autre partie entre allée du Plateau et puis le boulevard de l'Est et à différents endroits nous avons noté que la voirie avait tendance à s'effondrer. Ce ne sont pas des effondrements en soi. Nous avons fait des études de sol et nous nous sommes aperçus que l'entreprise n'avait pas fait le travail en respectant le cahier des charges. Tout ce qui était à l'extérieur était plutôt joli, il n'y avait pas de problème, mais tout ce qui était en dessous n'avait pas en fait respecté une grande partie du cahier des charges.

Nous avons eu de grandes réunions avec l'entreprise, avec le maître d'œuvre qui était à l'époque la Société PELAGOS qui normalement était là pour suivre le chantier et vérifier au nom de la ville que tout se passait le plus correctement possible. Nous avons réglé dans le cadre du décompte général une somme relativement modeste au regard du total qui était prévu et nous sommes tombés d'accord après un grand nombre de rencontres et de réunions sur le fait que l'entreprise acceptait, parce que l'entreprise n'acceptait pas qu'il puisse y avoir des vérifications avec des moyens modernes notamment sur le tassement réalisé et l'épaisseur des matériaux utilisés entre la couche de fond de forme et puis la partie goudronnée de la voirie. Finalement, ils ont accepté le protocole d'accord qui vous est proposé et qui correspond, dès que le Conseil Municipal l'aura approuvé, eh bien dès le mois d'octobre, s'ils respectent leurs engagements, ils interviendront pour refaire une grande partie de cette voirie. C'est

assez simple, mais cela a pris énormément de temps pour que nous puissions y arriver. Y a-t-il des questions ? Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « *Oui, Monsieur le Maire. J'ai bien lu cette note de synthèse et j'en arrive au fait que nous ne pouvons pas à mon sens redonner la confiance de la ville à une entreprise qui a failli. L'entreprise ALLIANCE est notamment sous-traitante de l'entreprise FAYOL qui elle-même a réalisé les trottoirs de l'avenue de la Résistance qui sont particulièrement glissants et avec qui nous avons beaucoup de difficultés. Pour ma part, je refuse de cautionner cette délibération. Je vous en remercie. »*

Mr le Maire : « *Je comprends. Vous avez votre position et je la respecte. Là, il s'agit d'aller au bout d'un processus qui va permettre de refaire la voirie et de la voir pérennisée. Quand je les ai rencontrés à plusieurs reprises, je leur ai dit : « Je ne peux pas accepter qu'une voirie se détériore à cette vitesse-là et que dans 5 ans nous ayons tout à refaire. » Là, si nous refaisons une voirie, elle est là pour 20-25-30 ans, que nous n'y revenions pas et que les successeurs n'aient pas à revenir sur l'allée Maurice ou sur l'allée des Brûlis. L'option aurait pu être de faire intervenir une autre entreprise, mais dans ce cas-là nous aurions eu des problèmes d'assurance entre l'action menée par la première, en l'occurrence la Société ALLIANCE et une autre entreprise qui serait intervenue pour corriger les faits. Tout le monde nous a déconseillé à ce qu'une entreprise tierce intervienne. Si vous me parlez de l'avenue de la Résistance, je vous l'ai dit, nous avons fait des réunions avec ALLIANCE, avec l'ensemble des acteurs sur l'avenue de la Résistance, il faut réaliser la deuxième partie et évidemment nous sommes en train de remettre en question toute la deuxième partie pour qu'il n'y ait pas de difficultés et notamment de difficultés à pouvoir se mouvoir sur l'avenue de la Résistance. »*

Mme RAOULT : « *Si elle nous est livrée avec des patins à glace, pourquoi pas, cela fera la joie des enfants cet hiver. Cependant, je réitère mon propos, une entreprise qui a failli, qui vous dit qu'elle ne va pas faillir une deuxième fois ? Si elle a fait un mauvais boulot la première fois, pourquoi voudriez-vous que son boulot soit excellent une deuxième fois ? Je suppose que nous avons quand même des mesures. Quand on signe un contrat, il y a quand même un objectif de réalisation. »*

Mr le Maire : « *Elle n'est pas payée. »*

Mme RAOULT : « *Écoutez, apparemment vous dites que vous avez payé quand même. Vous avez payé 450 000 €. »*

Mr le Maire : « *Non, nous avons payé 32 557 € sur +500 000 €. C'est cela qui cause le problème à l'entreprise, c'est que nous n'avons pas payé parce que nous avons estimé que l'action avait été très mal faite. »*

Mme RAOULT : « *Il vaut mieux perdre 37 000 € que perdre deux avenues. Ceci dit, c'est ma position. »*

Mr le Maire : « *Bien sûr, nous la respectons. »*

Mme RAOULT : « *Quand nous avons un mauvais prestataire, on ne le garde pas. »*

Mr le Maire : « *On ne le garde pas, bien sûr. Là, vous voyez, nous avons lancé un marché pour l'allée des Hêtres et nous avons lancé un marché pour le bail Voirie. Le bailleur était anciennement la Société ALLIANCE. Il faut que la Commission soit souveraine. La Commission choisira en toute souveraineté le mieux-disant. »*

Mme RAOULT : « Je vous donne mon avis. C'est ma position. Moi, j'estime qu'une ville comme Le Raincy comme vous le disiez si bien en début de mandat mérite l'excellence. Or, là, ce n'est pas l'excellence. Les promoteurs parlent entre eux et s'ils nous vendent des choses au rabais, je suis désolée comme l'avenue de la Résistance qu'il va falloir flammer pour éviter que les gens tombent. Nous ne pouvons pas laisser à mon avis des entreprises faillir. Moi, la confiance de la ville, c'est quelque chose quand même. Je souhaite que nous la donnions à des entreprises fiables et qui font du bon travail. Après, à vous de prendre les choses en main et de faire en sorte que cela se passe beaucoup mieux, mais voilà mon avis. Après, c'est vous qui êtes le Maire et qui prenez les décisions. »

Mr le Maire : « Nous respectons votre avis, Madame RAOULT. Moi, je me souviens de 2014 lorsque je suis devenu Maire, il a fallu que je refasse faire complètement l'allée des Coteaux et elle avait été payée. C'est-à-dire que tout avait été payé, pas vérifié et nous avons fait refaire, sous menace d'attaquer l'entreprise et l'entreprise en a eu pour 1 M€. L'allée des Coteaux tient aujourd'hui en termes de revêtement et cela a été aussi une bagarre. Cela avait été validé alors que les travaux avaient été faits n'importe comment. Nous avons eu une autre situation puisque c'était entre les deux tours que cela avait été fait sur l'allée des Coudriers où là il a fallu remettre des pièces et d'autres éléments parce que l'allée des Coudriers avait été faite sans les fondements nécessaires. Quand cela ne va pas, nous le disons. Je ne suis pas en train de critiquer tel ou tel, c'est juste l'action qui est menée pour que les Raincéens soient tranquilles et que la ville en ait pour son argent. C'est cela le sujet, mais je respecte votre position. »

Mme RAOULT : « Moi, je me rappelle la réussite de l'allée du Village et effectivement si des rues n'avaient pas été contrôlées quand vous êtes devenu Maire, effectivement entre-temps le Maire n'était plus là pour voir les travaux. »

Mr le Maire : « Attendez, Madame, nous n'allons pas refaire l'histoire. L'allée du Village, j'y étais. »

Mme RAOULT : « En attendant, voilà mon opinion sur ce marché. »

Mr le Maire : « Je la respecte pleinement. Monsieur RONDEPIERRE. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci beaucoup. Oui, je suis un peu embêté par ce protocole d'accord. Je comprends l'idée, c'est de ne plus perdre de temps. Je comprends aussi l'argument qu'une entreprise n'a pas forcément envie de récupérer les miettes laissées par une entreprise qui a été défaillante, mais de l'avis général de tous, à la fois parce que les sols sont assez particuliers dans notre commune, mais il y a quand même un problème au niveau de la voirie au Raincy. Reconfier à une entreprise qui a raté l'objectif qu'on lui avait fixé de s'occuper de cette voirie, je trouve que c'est un peu dommageable d'autant plus quand effectivement on sait que c'est la même entreprise qui s'est occupée des trottoirs de l'avenue de la Résistance qui, navré de le dire, sont extrêmement dangereux pour les Raincéens. Ma mère que j'embrasse en a fait les frais, heureusement elle va mieux. Tout cela pour dire que dans l'excellence qu'on prône, faire appel à des entreprises qui ne font pas ce qu'on leur demande, ce n'est pas une bonne solution encore plus quand on connaît une fois encore les sols du Raincy. »

Mr le Maire : « Merci de votre position. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voulais juste rappeler une remarque que j'ai déjà faite de point de détail puisque nous avons évoqué ce problème, je pense que dans le bas de l'avenue de la Résistance, là où cela descend vraiment, si j'ose dire à côté de chez moi, nous devrions rainurer. Moi, c'est ce que j'avais fait dans mon entreprise. Nous mettons des rainures avec des choses antidérapantes parce que je vois tomber des gens tous les jours. »

Mr le Maire : « Nous avons un projet de rehaussement en fait du passage piéton et de rehaussement également du trottoir pour limiter la descente. Effectivement, il faudrait y ajouter ce que vous indiquez. Nous vous le soumettrons avant puisqu'il y a quand même des spécialistes du dos-d'âne autour de la table. Monsieur PEREIRA. »

Mr PEREIRA : « Je vais essayer de ne pas répéter ce qui a déjà été dit. Moi, ce que je voudrais c'est que nous profitions de ces erreurs pour ne pas les renouveler en tout cas. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit sur le choix du prestataire, mais sur la méthode du choix du prestataire. »

Mr le Maire : « Attendez, il n'y a pas de méthode. Il y a une Commission d'Appel d'Offres. Nous ne sommes pas en train de choisir un copain où je ne sais pas quoi. L'ancien temps est passé. »

Mr PEREIRA : « Il y a bien une méthode qui est de délimiter le cadre de cet appel d'offres. C'est vous qui prenez ces décisions. A priori, le choix que vous avez fait et les critères que vous avez sélectionnés n'étaient pas les bons. Encore une fois, ce n'est pas vous faire critique personnellement. Je ne critique pas l'intégralité de la majorité quand je dis cela, je dis juste qu'a priori force est de constater que le choix n'a pas été le bon. Comment faisons-nous ? Se mettre des œillères n'apportera pas l'excellence à la ville, mais comment faisons-nous pour que demain les critères que nous mettrons pour le choix des prestataires soient à la hauteur de ce que nous attendons comme service ? »

Mr le Maire : « Je vais vous donner un exemple, Monsieur PEREIRA. La ville va acheter des arbres. Imaginons que nous utilisions le meilleur substrat et que les arbres ne poussent pas. Qu'est-ce que vous allez dire ? Que j'ai choisi le mauvais horticulteur, le mauvais pépiniériste. C'est quand même curieux d'avoir un fonctionnement comme cela. Quand vous achetez une voiture, vous accusez qui quand vous avez un problème de clignotant ? Franchement, le dos d'âne, la boucle est bouclée. C'est quand même très étonnant. Je ne devrais pas avoir de dialogue avec vous parce que vous en avez avec Madame ACOCA qui va vous raconter ses histoires de dos d'âne, mais au-delà de cela, franchement c'est incroyable. Vous n'êtes pas dans la Commission d'Appel d'Offres, nous allons vous inviter comme auditeur et vous viendrez et vous nous direz quelle entreprise il faut prendre et si jamais l'entreprise se plante allée des Hêtres ou sur le bail, cela voudra dire que ce sera vous le responsable et le coupable de toutes les exactions possibles de cette entreprise. Je pense qu'il faut quand même essayer de raison garder. J'ai une prise de parole de Monsieur CHARNI. »

Mr CHARNI : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Très rapidement encore une fois, au niveau de l'excellence, nous sommes tous d'accord pour dire qu'elle se fait au niveau de la gestion de la commune et comme vous le savez, lorsque nous avons des entreprises qui se succèdent, surtout au niveau des marchés passés avec une Collectivité Territoriale, nous avons ensuite des problématiques en termes d'assurance décennale. Cela veut dire que si nous avons une nouvelle entreprise qui intervient sur le chantier, eh bien nous risquons de perdre la garantie décennale et la seule qui fait office, c'est celle de la première entreprise.

Si nous faisons le choix de prendre une nouvelle entreprise, et si nous avons un dégât dans 2-3-4-5 ans, eh bien de ne pas pouvoir faire intervenir l'assureur et de se retrouver à payer d'éventuels frais sur les

deniers de la ville, sur les impôts des Raincéens plutôt que dans le cadre d'une prise en charge de l'assurance. C'est la raison pour laquelle ce choix a été effectué, c'est uniquement une question de logique juridique et technique. »

Mr le Maire : « *Nous allons redonner la parole à Monsieur PEREIRA qui n'a pas encore bien compris le système qui fait que nous devons donner la parole. »*

Mr PEREIRA : « *Oui, mais je vous l'ai demandée avant Monsieur Montasser CHARNI, mais vous n'avez pas voulu me la redonner. Déjà, vous m'avez questionné, je ne vous ai pas répondu, mais ce n'est pas grave, je pense que nous allons avancer. A priori, si vous constatez qu'il y a un défaut, il y a une expertise pour répondre dans le sens de Monsieur CHARNI et s'il y a une expertise, les assurances font leur job après. Je comprends l'idée de dire que vous maîtrisez le temps, mais il y a des expertises au niveau des assurances. Soit, c'est bien fait et nous n'avons rien à demander à cette entreprise et nous aurions dû la payer avant, soit, c'est mal fait et dans ce cas-là il y a un expert qui dit que c'est mal fait et l'assurance prend le relais. Cela me paraît assez simple. »*

Mr le Maire : « *En plus du rendez-vous, Monsieur PEREIRA, nous allons passer une journée tous les deux et je vais vous laisser prendre les décisions à ma place. Vous allez en avoir une douzaine ou une quinzaine par jour et nous allons voir. Moi, je dirai : « Attention, c'est du PEREIRA », mais nous allons le faire, pas pour vous accuser évidemment parce que je ne suis pas comme cela et je ne suis pas comme vous, mais c'est simplement que vous voyez les choses telles qu'elles sont. Tout le monde peut faire oh, mais il y a un moment où il faut prendre des décisions plutôt que de faire des choses dans son coin ou par derrière. Le sujet est là. Vous nous dites un truc, je n'ai rien compris. »*

Mr PEREIRA : « *C'est simple. Est-ce qu'il y a un expert qui est passé ? Oui. Non. Il n'y a que l'expert qui peut dire si c'est bien fait ou mal fait. »*

Mr le Maire : « *Bien sûr, écoutez, avons-nous oublié de faire passer un expert ?»*

Mr PEREIRA : « *Je ne vois pas où est le problème de faire jouer l'assurance. Je réponds à votre objection qui n'en est pas une. Vous dites que cela ne peut pas être pris en charge par l'assurance. »*

Mr le Maire : « *Mais le sujet n'est pas là. Ce n'est pas comme votre clignotant de voiture qui est cassé. »*

Mr PEREIRA : « *Ce n'est pas ce que je suis en train de dire, Monsieur. »*

Mr le Maire : « *Comment ? »*

Mr PEREIRA : « *Ce n'est pas ce que je suis en train de dire. »*

Mr le Maire : « *Mais ce que vous dites n'est pas dans le sujet. Je vous assure que vous êtes hors sujet et je ne veux pas vous le dire trop de fois parce qu'après vous allez me dire que je suis désobligeant à votre égard, mais franchement vous êtes hors sujet. Ce n'est pas le sujet. Je vous assure. Évidemment qu'il y a un expert qui est passé. Enfin, écoutez, nous n'avons pas fait au doigt mouillé. Clairement, il y a eu un expert. C'est sur la base de l'expert que nous sommes revenus auprès de l'entreprise qui prend son assurance ou non pour faire, mais moi ce que je veux ce n'est pas que cela dure longtemps. C'est la raison pour laquelle après plus d'un an nous passons un protocole d'accord*

pour trouver l'accord qui va permettre de refaire la voie sans que cela ne coûte plus à la ville évidemment et que cela coûte même moins à la ville. »

Mr PEREIRA : « *C'est exactement ce que j'ai dit. Je dis, je peux comprendre que vous vouliez aller plus vite, mais je réponds juste à Monsieur CHARNI qui disait que ce n'était pas possible de faire jouer les assurances. C'est tout. Point. Nous pouvons en parler 3 heures. »*

Mr le Maire : « *Monsieur CHARNI. »*

Mr CHARNI : « *Très rapidement, je sais qu'il y a un certain nombre de juristes autour de la table du Conseil Municipal. En réalité, le sujet ce n'est pas une question d'expertise. Effectivement, l'expertise judiciaire, c'est un processus au terme duquel il y a un expert qui vient constater une situation. Ensuite, la question, c'est celle de la prise en charge financière et si nous prenons une nouvelle entreprise, eh bien nous nous retrouvons dans une situation où nous n'avons plus d'assurance décennale et c'est l'assurance décennale qui prendrait en charge les frais dans le cadre de sa garantie. Il n'y a plus d'assurance tout simplement. Ce n'est pas d'aller plus vite que l'assureur. »*

Mr le Maire : « *Je suis vraiment désolé, mais nous pouvons nous voir là-dessus. Nous allons vous expliquer tout en long, en large et en travers, et vous verrez. Vous avez souvent raison et nous avons du mal à avoir un dialogue, quels que soient les élus. Avec moi, c'est très difficile parce que vous estimez que je suis trop autoritaire, mais avec les autres élus c'est pareil. Nous reverrons chaque sujet avec vous. Nous vous l'expliquerons et nous essayerons d'être sur les mêmes bases parce que sinon nous n'allons pas y arriver. Monsieur CUADRADO, explication de vote. »*

Mr CUADRADO : « *Oui. Alors, nous, effectivement, sur cette délibération nous nous abstiendrons et la justification est très simple, c'est que pour éviter d'en arriver à des protocoles d'accord, ce que nous souhaiterions en fait, j'imagine que les marchés publics sont très bien passés, Monsieur le Maire, mais cela dépend sur quoi ils sont basés. C'est cela mon sujet. Quand nous parlons de méthode, tout à l'heure vous parliez de planter un arbre. Par exemple, si vous choisissez de planter des arbres, d'acheter des arbres sur la Ville du Raincy, vous allez faire appel au CAUE qui va diligenter probablement une étude phytosanitaire, ce qui va justifier votre décision d'avoir choisi tel arbre puisqu'il y a des experts derrière. Là, c'est un peu le même sujet sur la voirie. Ce que mon collègue vous disait, c'est que nous savons que sur la voirie, qu'elle soit départementale ou municipale sur la Ville du Raincy, nous avons de grosses problématiques souterraines et l'idée c'est qu'il y ait des études d'experts qui soient faites en amont de passer les marchés publics et qu'ensuite nous sollicitons des marchés à l'aune de ces études parce qu'à chaque fois nous nous retrouvons avec des protocoles après. J'ai l'impression que nous sollicitons les experts après puisque là vous l'avez bien mis dans la délibération, il y a eu une expertise qui a été faite. »*

Mr le Maire : « *Il y a des AMO. Tous les gens qui sont autour de la table peuvent être déviants à un moment. Si le cahier des charges avait été respecté, il n'aurait pas généré cette situation. »*

Mr CUADRADO : « *Dans le cahier des charges, il y avait bien eu une étude qui avait été faite en amont pour bien mettre dans le cahier des charges les problématiques. »*

Mr le Maire : « *Nous avons fait des carottages tous les 3 mètres et l'allée des Brûlis en particulier parce que c'est celle qui est la plus touchée, l'allée Maurice l'est très peu. Tous les 3 mètres, nous avions des carottages. Nous avons des évolutions en fait de notre sous-sol avec des questions de densité qui sont extrêmement différentes à 3 mètres près. Nous les avions, mais l'entreprise n'a pas respecté. »*

Mr CUADRADO : « Merci pour cet éclairage. Je n'étais pas à la Commission. Je ne suis pas membre de la Commission. Je vous remercie de cet éclairage. »

Mr le Maire : « Ok. Très bien. Nous allons pouvoir passer au vote sur cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, PAR 20 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ET 11 ABSTENTIONS, DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le protocole d'accord entre la commune du Raincy et la Société ALLIANCE ENTREPRISE et FILLOUX

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord entre la commune du Raincy et les sociétés ALLIANCE ENTREPRISE ET FILLOUX, en annexe de la présente délibération

⇒ APPROBATION D'UNE AIDE D'URGENCE AUX VICTIMES DU SÉISME AU MAROC

Mr le Maire : « Je vais laisser la parole à Marie-Thérèse CORDONNIER. »

Mme CORDONNIER : « Merci, Monsieur le Maire. Je vais d'abord vous lire la délibération et puis je vais rajouter des choses. La région montagneuse du Haut Atlas au Maroc, l'Atlas, c'est ce qui sépare d'un côté vous avez Marrakech au Nord et en dessous il y a Agadir et Taroudant, a été frappée par un séisme de magnitude 6-7 à 6-9 selon les instituts sismologiques le 8 septembre 2023. Près de 3 000 morts, +5 000 blessés ont été dénombrés, même si ce bilan est toujours provisoire. On n'en parle plus dans les médias, mais il y a des gens qui meurent encore au Maroc. Il y a des gens qui meurent. Il y a des blessés très graves. Il y a des Marocains qui n'ont plus de maison, des enfants qui n'ont plus d'école. La Ville du Raincy généreuse a toujours exprimé sa solidarité auprès des populations dans de telles circonstances. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une aide de 3 000 € à un organisme qui œuvre sur le terrain auprès des sinistrés.

Le problème, c'est que l'organisme doit être un organisme français. Or, il se trouve que nous voulons que l'aide soit ciblée, je vais vous dire comment. Il est proposé une aide de 3 000 € à un organisme qui œuvre sur le terrain auprès des sinistrés. Afin de garantir l'utilisation totale des fonds et leur suivi, la ville souhaite déterminer la commune ou les villages qui bénéficieront de ce don. Dans un souci de garantir la traçabilité des fonds versés aux victimes des crises, l'aide sera accordée à l'une des structures suivantes après un contact. Il y a plusieurs structures et plusieurs associations qui interviennent au Maroc. Il y a la Fondation de France, la Croix-Rouge, la Mission Laïque Française ou la Protection civile. Alors, la Mission Laïque Française est très implantée au Maroc puisqu'elle gère des écoles françaises. Je le dis en passant.

Nous avons réfléchi un petit peu et l'idée que nous avons eue, il y a un internat dans une ville qui s'appelle Tamaloukt qui est dans les contreforts de l'Atlas et qui est à 2 000 mètres d'altitude.

Cette ville a été très touchée et dans cette ville, il y a un internat qui a été créé et qui est mené par une association marocaine. Cet internat accueille des jeunes filles qui ne seraient pas scolarisées s'il n'y avait pas cet internat. On en a parlé quand il y a eu la catastrophe, de tous ces villages isolés, on n'a pas pu sauver les gens. Elles viennent de tous ces villages et c'est une association marocaine qui la gère,

mais il y a des moyens de passer par exemple par la Mission Laïque si on veut. Ces jeunes filles viennent de plusieurs villages de l'Atlas. Même dans la ville de Tamaloukt, il y a eu beaucoup de morts, des familles entières, des quartiers entiers sont démolis et l'internat a été endommagé pas mal. C'est-à-dire que les enfants, les jeunes n'ont pas pu reprendre leur scolarité. Beaucoup de travaux à faire. Alors, il est à signaler que cet internat a été agrandi. L'an dernier, il y a eu une aide du Japon. Le Japon aide quand il faut aider les gens.

Il y a eu une aide de 80 000 € du Japon pour construire un étage à l'internat pour accueillir plus d'enfants. Ce que nous vous proposons, c'est de dédier l'aide à l'internat qui accueille toutes ces jeunes filles qui viennent de plusieurs villages. Si vous voulez, ce que nous pouvons dire aussi, c'est que cet internat est jumelé avec un lycée en France, un lycée qui est en Bourgogne, qui est à Charolles. Ce lycée d'ailleurs a demandé de l'argent. Ils ont recueilli pas mal d'argent, ont envoyé des vêtements, ont envoyé de la nourriture et avec un établissement aussi du Maroc qui est à la Mission Laïque. Ils travaillent ensemble sur un sujet très important, que je trouve très important qui est le développement durable. »

Mr le Maire : « Merci. Ce qui est proposé par Marie-Thérèse CORDONNIER, c'est que nous puissions cibler, c'est très important, que nous sachions où va l'argent du Raincy, que nous puissions regarder aussi et que nous ayons les moyens de voir l'aide et à quoi elle a servi. Je pense que Marie-Thérèse CORDONNIER a pu à loisir décrire en fait la situation de cette partie du Maroc. Il vous est proposé d'approuver cette délibération qui nous permettra de déterminer le moment venu, très rapidement, quel est l'organisme qui nous permettra d'acheminer en fait les 3 000 € que vous pourriez voter à travers cette délibération dans une partie bien déterminée du Maroc. »

Mme CORDONNIER : « Le village Tamaloukt se trouve à 20 kilomètres à peu près de Taroudant et à une centaine de kilomètres d'Agadir. »

Mr le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous pouvons passer au vote directement. Écoutez, je vous propose de voter cette délibération. Qui est pour ? Cela fait plaisir. C'est la qualité de l'expression de Marie-Thérèse CORDONNIER qui permet de l'emporter, mais aussi le sujet. Merci beaucoup en tout cas de cette belle unanimité. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE DE :

ARTICLE 1 : ÉMETTRE LE VŒU d'apporter une aide de 3 000 euros aux victimes du séisme au Maroc.

ARTICLE 2 : APPROUVER le versement de 3 000 euros à l'une des structures suivantes la Fondation de France, la protection civile ou la croix rouge, ou la Mission laïque française.

ARTICLE 3 : AUTORISER Monsieur le Maire à entamer les démarches auprès de chacune des structures pour garantir la meilleure traçabilité de l'aide.

ARTICLE 4 : DIRE que cette dépense sera inscrite au budget 2023.

Mr le Maire : « Nous allons passer aux informations et questions diverses. J'ai reçu de la part de Madame RAOULT une question d'actualité et 3 vœux. Je vous laisse la parole peut-être, Madame RAOULT, pour la question d'abord à laquelle je répondrai et puis ensuite les vœux que nous passerons selon la décision du Conseil. »

Mme RAOULT : « Ok. Monsieur le Maire, vous avez choisi de déléguer la gestion des crèches et des entreprises privées, d'abord People and Baby puis La Maison Bleue. Deux sociétés dont un récent rapport de l'IGAS a dénoncé les graves manquements, voire la maltraitance sur des enfants accueillis en crèche. Je cite : des professionnels qui ne changent pas les couches des enfants, des bébés de 4 mois qui hurlent de faim. Vous en conviendrez, depuis que je suis élue, je ne cesse d'intervenir pour que l'on revienne à l'autogestion de nos structures d'accueil des petits Raincéens. On ne peut d'ailleurs pas dire que La Maison Bleue soit en cette rentrée opérationnelle puisque cette structure cherche encore 2 adjointes de Directions de crèches et 1 éducateur de jeunes enfants. Monsieur le Maire, allez-vous poursuivre votre politique de délégation de service public pour les crèches du Raincy ? Merci. »

Mr le Maire : « Je vous réponds et ensuite vous présenterez les 3 voeux. Cette partie est importante. Vous l'avez vu, nous avions eu des débats sur le sujet. Ce fut un choix à un moment et le choix a été accompli parce que je le redis, nous avions de grandes difficultés à pouvoir piloter le personnel, même si évidemment l'ensemble des personnels municipaux était tout à fait remarquable et respectable, mais les évolutions législatives sur la réglementation des structures de petite enfance ont fait que nous avions de grandes difficultés à pouvoir avoir le personnel suffisamment qualifié et avoir surtout les encadrants nécessaires pour pouvoir s'adapter à cela. C'est la raison pour laquelle nous avons pris ce choix en mettant à disposition les personnels municipaux qui ont été payés par la première société que vous avez citée, puis la seconde société qui a repris en fait récemment.

Ce que nous pouvons dire, c'est qu'évidemment il y a eu les rapports de l'IGAS, mais très clairement nous avons changé de pied sur le pilotage administratif. C'est la responsable du CCAS qui aujourd'hui pilote administrativement les crèches avec une structuration de son action qui a modifié son emploi du temps et avec Fabienne GUENOUX qui est présente tous les jours dans les crèches. Je vous rappelle simplement que le 1^{er} août, c'est la crèche Bueno Richard qui a continué à fonctionner. Je rappelle qu'elle ne fonctionnait pas auparavant au mois d'août, que c'est un sujet que nous avons mis en place pour servir un peu plus les Raincéens et puis les travaux d'Anne Frank ont été opérés pendant l'ensemble du mois d'août. Je m'y suis engagé encore tout à l'heure, mais nous ferons cette visite de crèche pour que vous puissiez voir la quantité, le volume de travaux et comment les enfants ont été accueillis et aujourd'hui très clairement nous nous apercevons que tous les acteurs ont beaucoup de mal à recruter dans cette typologie en fait de métiers.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement et ce n'est pas une question de gouvernement, quel que soit le gouvernement, à force de publicité gouvernementale a appelé les Françaises et les Français à pouvoir se former dans ces métiers pour pouvoir subvenir aux besoins. Que ce soient dans les villes ou que ce soit sous une forme externalisée, il y a aujourd'hui un manque. Des crèches départementales ont été dans l'obligation de fermer, alors que ce sont des personnels départementaux, parce qu'il n'y avait pas suffisamment de personnel. La délégation de service public telle qu'elle est, a permis de transférer les personnels qui sont en détachement d'office vers cette société et puis l'entreprise a embauché. C'est-à-dire qu'elle a repris les personnels de l'ancienne société pour ceux qui le voulaient. C'est vrai qu'ils n'ont pas sous la main toutes les personnes, mais tous les postes sont dotés. C'est cela qui est important.

Tous les postes sont dotés, mais aux demandes en particulier de Fabienne GUENOUX et de moi-même et les élus qui se sont occupés du sujet, nous leur avons dit que nous voulions à chaque étape, vérifier les diplômes de tous les personnels. Sur les personnels de Direction, il y a une petite difficulté. Ils laissent le personnel de Direction tel qu'il est aujourd'hui, mais pour pouvoir le remplacer à terme par du personnel plus qualifié. En tout cas, c'est notre demande et c'est la raison pour laquelle vous avez probablement vu des annonces concernant 2 adjointes de Direction et 1 éducateur de jeunes enfants. Nous vérifions tout jusqu'à l'eau puisque nous avons une question sur la qualité de l'eau : est-ce que l'eau du robinet est potable ? Cela fait partie des questions des parents, ce qui paraît normal. Nous

avons simplement le rapport du SEDIF. Est-ce qu'il faut donner de l'Évian aux enfants ? C'est une question que nous trancherons.

De l'Évian, ce n'est peut-être pas bon pour les enfants, pour les bébés, mais nous n'allons pas donner de l'Hépar, c'est sûr. Je me retourne vers le docteur. Nous donnerons s'il faut de l'eau minérale ou pas, mais nous changerons. A priori, les réserves qui nous sont faites par les spécialistes, c'est que l'eau du robinet est meilleure. Vous voyez, nous allons jusque-là. La qualité du repas est aussi testée par nous. De notre côté, il y a des tests bactériologiques et classiques sur ces sujets-là. Quant au fait que nous ayons plus d'enfants comme je l'ai dit sur la crèche Anne Frank, nous allons passer de 57 à 81, c'est parce que l'espace intérieur s'est agrandi et que l'ensemble des normes fixées par la PMI ont été respectées. D'ailleurs nous attendons avec impatience les décisions de la CAF sur la finalisation des apports en matière de subventions puisque vous auriez pu aussi poser des questions là-dessus.

Les recettes de la ville, c'est important d'aller chercher de l'argent sur ces sujets. Madame RAOULT, je vous réponds que je ne suis pas complètement assuré que, tout se passe parfaitement. Je suis en revanche assuré que dans beaucoup de communes, cela ne se passe pas forcément très bien. Nous avons tenu avec l'ancien prestataire à ce que la crèche ne ferme pas. Si, elle a fermé 1h30 un soir à 17h au lieu de 18h30, une fois, et nous avons demandé à ce qu'il n'y ait pas d'autres écueils de ce type. Il faut dire que les horaires se sont accrus de 18h30 à 19h. Moi, je serais dans l'opposition, je dirais : « Bravo, Monsieur le Maire parce que vous donnez de la capacité de garde en plus pour les enfants », mais je ne suis pas dans l'opposition. Je l'ai été et il m'est arrivé de féliciter mon prédécesseur.

Oui, Monsieur SALLE, nous y étions et d'ailleurs le contrat de sécurité, je l'ai voté en 2006 en étant dans l'opposition parce que j'estimais que c'était une bonne décision. Voilà ce que je peux vous dire, Madame RAOULT. Ce n'est pas poursuivre ma politique, c'est la conviction que c'est probablement la moins mauvaise dans les circonstances actuelles et que l'action se poursuivra pour suivre l'entreprise. Si jamais, il y avait des difficultés, nous reviendrions vers vous comme sur tous les autres sujets, mais évidemment aujourd'hui nous estimons que le cap du changement d'entreprise est passé et nous espérons que tout cela sera correct. Je dois vous avouer quand même que passer de 57 berceaux à 81, c'est quand même un plus. Maintenant, il peut y avoir des parents qui disent qu'ils sont mécontents de telle ou telle chose. En tout cas, nous n'avons plus le retrait des couches lorsque les parents viennent chercher les enfants. C'est clair puisque nous l'avons vérifié. Nous avons d'autres éléments qui ont été effectivement suivis extrêmement de près. Voilà la réponse à votre question. Je vais vous laisser maintenant la parole pour présenter les vœux de votre groupe. Je ne sais pas par lequel vous souhaitez commencer, Madame. Monsieur SALLE, vous voulez présenter le vœu ? »

Mr SALLE : « Ce ne sont pas mes vœux. Je voulais juste dire que je ne suis pas certain que la municipalisation soit supérieure à la délégation de façon générale. J'ai un petit-fils dans une commune voisine qui est dans une crèche municipale, cela se passe très bien. Ce dont je suis sûr, c'est que, quel que soit le mode de gestion, c'est une obsession que je répète souvent, il faut absolument contrôler. L'observation modifie l'objet observé et je pense qu'il faut contrôler et contrôler quotidiennement, quel que soit le mode de gestion. »

Mr le Maire : « Je rajouterais une chose, Monsieur SALLE, tous les jours nous avons une personne, normalement, c'est le rôle de l'administration, soit un élu, soit l'administration qui vérifie dans chaque structure le nombre de personnels présent, une fois le matin et/ou le midi et/ou l'après-midi. »

Mme RAOULT : « Pour répondre à Monsieur SALLE puisqu'il a réitéré et poursuivi, simplement je voulais faire une réflexion d'ordre général, les entreprises privées ont un seul but le profit. Les communes ont un seul but l'intérêt général et le service public. À votre réflexion, maintenant je passe au vœu. Nous allons commencer par le vœu de soutien à l'Arménie. Tout d'abord, je voulais vous remercier de vous

être associé à mon vœu. Je vous l'ai exposé. Vous avez écrit et je vous en remercie un courrier auquel je m'associe également ainsi que je pense le Conseil Municipal à l'Ambassadrice et je voulais vous faire maintenant lecture de mon vœu.

Le Raincy a une longue tradition d'amitié, de fraternité avec l'Arménie au travers notamment de l'école Tebrotzassère qui signifie, vous ne le savez probablement pas, littéralement l'école de l'amour de l'école où 250 orphelines se sont installées en 1928 avec l'aide active du Maire de l'époque Alphonse AGAR suite au génocide arménien. Cette longue amitié nous oblige. Nous ne pouvons rester indifférents à l'exode de milliers d'Arméniens provenant du Haut-Karabagh. Je ne demande pas à la municipalité une prise de position partisane, voire politique, mais d'exprimer avec force sa solidarité avec le peuple arménien. Ce soutien, je souhaite que nous puissions le transmettre par un vote à l'unanimité du Conseil Municipal aux autorités arméniennes en France et je vous propose également de prendre attaché et de créer des liens avec la Ville de Yerevan en Arménie dont l'école Stepan Zoryan est jumelée avec Tebrotzassère. Je vous remercie. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Est-ce que vous souhaitez que nous votions votre proposition ? »

Mme RAOULT : « Oui. »

Mr le Maire : « Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition sur tout cela. Monsieur SALLE. »

Mr SALLE : « Je voulais juste naturellement appuyer ce vœu et faire une réflexion d'ordre un peu politique parce qu'on nous fait risquer la guerre nucléaire pour défendre l'intégrité d'un pays et on regarde ailleurs quand un autre pays voit son intégrité plus que menacée. »

Mr le Maire : « Très bien. Merci beaucoup. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. Vous voyez, c'est parfait. Le deuxième vœu, Madame RAOULT. »

Mme RAOULT : « Nous avons tous en nous quelque chose de Vauban disait Éric RAOULT en 2002 avant de sauver cette clinique, ses salariés et l'offre de soins. Il avait le sens de la formule comme je vous l'ai dit tout à l'heure et surtout celui de l'intérêt général. Son combat est devenu le mien et avec Franck ATLAN médecin de la clinique qui a une file active de +30 000 consultations non programmées par an, nous travaillons de concert avec les acteurs politiques des villes avoisinantes venant de tous bords, de tous horizons. La mobilisation est importante, car la situation est dramatique.

L'ARS a levé toutes les autorisations d'opérer. Les salariés ont été licenciés et seules subsistent encore les consultations non programmées 7j/7. La clinique est en liquidation judiciaire. Il faut savoir que les locaux appartiennent à ORPEA. Ce que vous ne savez pas, dans la majorité des parts et des tenues pour la Caisse des Dépôts et Consignations, donc par l'État. C'est peut-être par l'État en la personne du ministre de la Santé Aurélien ROUSSEAU à qui il a été demandé audience en urgence que viendra la solution. C'est la dernière ligne droite. Il faut s'unir. Il faut agir pour préserver l'offre de soins, pour ne pas engorger justement l'hôpital de Montfermeil. Je vous propose de voter votre soutien et de faire part au ministre de notre volonté du maintien d'une activité médicale et chirurgicale au sein de la clinique évidemment par des repreneurs puisque la clinique actuellement n'est plus en état d'être gérée, non seulement pour éviter des déserts médicaux et comme je le disais plus haut ne pas engorger les urgences de l'hôpital de Montfermeil. Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. L'offre médicale est importante sur l'ensemble du territoire. Vous le savez, l'hôpital de Raincy Montfermeil continue son étude. Le gouvernement a promis des financements et les a débloqués pour qu'il puisse y avoir une reconstruction totale de l'hôpital Le Raincy -

Montfermeil sur le site de l'EHPAD aujourd'hui, la clinique Les Ormes, additionnée d'un terrain assez important qui permettrait d'accueillir tout cela. Il est clair que nous voyons bien que les offres médicales qui sont à portée notamment sur cette partie du département, sur la frange est du département, sont insuffisantes et génèrent effectivement des engorgements sur la partie des urgences, mais c'est aussi le fait qu'il manque sur certains éléments de la chirurgie ou du suivi médical. L'obstétrique en particulier et évidemment d'autres spécialités. Il faut faire attention au débat que vous introduisez et je vous l'avais indiqué, le rapport de l'ARS est accablant à l'encontre même des dirigeants de la clinique Vauban. En fait, la gestion de la structure a mis en danger en fait un certain nombre de nos concitoyens. Il ne faut pas que nous soyons dans le soutien évidemment de l'ancienne Direction, mais il faut maintenir une offre de santé sans que ce soient les mêmes qui se reposent sur le sujet. »

Mme RAOULT : « Je ne suis pas pour les patrons voyous, Monsieur le Maire et malheureusement nous en avons un. »

Mr le Maire : « Vous parlez des patrons, mais je dois à la vérité de dire que je ne sais pas si vous l'avez lu, mais vous avez probablement lu le rapport de l'ARS, il y a une quinzaine de jours, voire 3 semaines, est édifiant à l'égard de la gestion de la structure, de la partie soins, c'est-à-dire la partie médicale. Il faut que nous soyons assurés que dans le cadre de notre vœu il puisse y avoir une reprise, mais avec une activité, je ne sais pas si c'est le bon terme, renouvelée et renouvelée à 100 %. »

Mme RAOULT : « C'est une évidence. Je l'ai visitée de fond en comble avec le docteur ATLAN et d'autres spécialistes et effectivement suite au licenciement, suite à la liquidation judiciaire, cette clinique a été pillée, volée, et dans un état déplorable. Maintenant, il y a des repreneurs qui sont susceptibles de reprendre cette clinique d'ici peu, je crois que ce sera mardi prochain. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de faire pression sur le gouvernement pour que ce ne soit pas n'importe quoi. Nous avons besoin nous, moi particulièrement j'ai été opérée 2 fois à la clinique Vauban, j'y suis allée en consultation non programmée. Nombre de personnes au Raincy y sont également allées. Il y a des enfants raincéens qui sont nés à la clinique Vauban. C'est aussi l'histoire d'une vie. C'est aussi l'histoire de la santé de notre département. »

Mr le Maire : « Attention aux enfants parce qu'il y a eu des dérives sur les enfants. »

Mme RAOULT : « Il y a eu des dérives sur les enfants comme partout dans d'autres hôpitaux. L'hôpital de Montfermeil n'est pas exempt de reproches surtout quand on passe des jours aux urgences sur un brancard. Je crois que la santé est un sujet difficile et compliqué et je pense que nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice et je souhaite que tous ensemble nous réagissions. »

Mr le Maire : « Je vais vous dire ce que j'ai fait. Il y a un peu plus de 10 jours, j'ai écrit à l'ARS. Je n'ai pas écrit au ministre de la Santé, j'ai écrit à l'ARS pour signaler le fait qu'il était indispensable que la couverture médicale revienne à un niveau normal ou classique et que l'offre de la clinique Vauban puisse être non pas revue et corrigée, mais que nous puissions retrouver une offre de santé envers l'hôpital du Raincy - Montfermeil aujourd'hui qui est extrêmement chargé. C'est pour cela qu'il faut faire attention. Il ne faudrait pas mélanger les choses parce qu'il y a des gens qui ne voudraient pas revoir des équipes médicales du passé parce que certaines ont mal œuvré. Je pense qu'il faudrait que le vœu, ce soit plutôt la Ville du Raincy souhaite que l'offre médicale sur le territoire soit maintenue en volume par la mise en place d'une équipe nouvelle. Vous voyez ? C'est plutôt comme cela que je le verrais. »

Mme RAOULT : « Oui, mais le problème, si vous voulez, c'est que les repreneurs sont déjà là. Ce n'est pas à nous de les choisir. Ils vont être au tribunal, ils vont être repris. Ce qui est important de penser, c'est qu'en fait la Caisse des Dépôts et Consignations qui est l'État détient une grande partie d'ORPEA. Elle a son mot à dire. Je pense qu'elle doit jouer son rôle et en lien avec le ministre et, je pense, avec l'ARS, nous pouvons faire quelque chose. »

Mr le Maire : « Nous ne sommes pas certains qu'une activité de clinique soit dans ce lieu. Enfin, moi, je n'en ai pas la certitude. Je n'ai pas eu de réponse écrite de l'ARS. »

Mme RAOULT : « L'ARS a redistribué les lits effectivement, mais l'ARS est tenant du ministre. Si le ministre décide de nous accorder une nouvelle clinique, nous pouvons la refonder, nous pouvons la recréer, nous pouvons faire quelque chose d'exceptionnel sachant que le Maire de Livry-Gargan a souhaité en face de la déchetterie déclasser le parc Clemenceau pour faire un établissement de soins dentaires avec 87 logements sociaux. C'est bien, mais c'est en 2026. Nous sommes en 2023. Je pense que cela ne correspondra pas à cela. »

Mr le Maire : « Le projet du Maire de Livry-Gargan ne correspond pas du tout à un remplacement des activités de la clinique Vauban. »

Mme RAOULT : « Je suis bien d'accord avec vous, mais le problème, c'est que nous n'avons plus Franklin. Actuellement, si nous avons un souci, plutôt que d'aller à Montfermeil, beaucoup de gens préféreraient aller à Vauban parce qu'il y avait moins d'attente, parce que c'était plus pratique, parce que c'était dans le centre et là maintenant tout le monde va aller à Montfermeil et cela va être terrible. C'est la raison pour laquelle je me bats. »

Mr le Maire : « Je sens un peu des mouvements autour de moi et c'est normal parce que je pense que certains ont mal vécu certaines expériences sur la clinique Vauban. Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt et je ne veux pas vous contraindre, à ce moment-là que j'écrive en votre nom en disant que cela vient de vous, Madame RAOULT, au ministre pour dire que le Conseil Municipal souhaite qu'il puisse y avoir une solution alternative de clinique pour que l'offre de santé soit maintenue. »

Mme RAOULT : « Oui, tout à fait. Je suis entièrement d'accord. C'est le sens de mon vœu. Ce que je veux, c'est que les citoyens puissent retourner, avoir une offre de soin et ait le choix et en plus nous pourrions aussi développer le côté médical avec des spécialistes que nous n'avons plus : les dermatologues, faire un petit pôle médecine + peut-être éventuellement chirurgie et cela serait extrêmement bien pour tout le territoire parce que la clinique Vauban ce sont les Raincénens qui y vont et qui en profitent. »

Mr le Maire : « Ok. Alors, il y a Monsieur CUADRADO qui voulait prendre la parole. »

Mr CUADRADO : « Oui, je pense pouvoir dire que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faille impérativement maintenir une offre médicale et ce n'est pas maintenir, c'est même augmenter l'offre médicale sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et de l'IDF plus globalement sur le cas particulier de la clinique Vauban dans la mesure où nous, nous n'avons pas reçu le vœu avant ni même le rapport. Moi, je préférerais effectivement et surtout qu'il y ait une procédure judiciaire en cours. Je préférerais qu'il y ait un courrier peut-être cosigné comme vous l'avez proposé, Monsieur le Maire, au ministre qui explique l'état de la situation et qui réaffirme le fait que l'ensemble du Conseil Municipal souhaite une offre de santé performante sur le territoire plutôt que de venir se mêler d'une procédure

judiciaire en cours. C'est toujours un peu délicat, d'autant plus que nous n'avons pas tous les éléments. »

Mr le Maire : « *Merci de votre position. Il y avait Monsieur SALLE. »*

Mr SALLE : « *Merci. Moi, je voulais faire mon petit quart d'heure de gauchisme. Je ne pense pas du tout qu'il s'agisse de défendre l'ancienne équipe mercantile. Quand vous dites que c'est un problème de soins, le problème de soins c'est un problème économique, les médecins font ce qu'on leur dit de faire et en fonction des moyens qu'on leur donne. Ce sont des choses que l'on voit aussi dans le public. J'aurais des exemples à donner. Le fond du problème est plus vaste. Le fond du problème, c'est le problème de politique de santé en France. C'est-à-dire que nous avons un système de santé où l'offre est privée et la demande est collectivisée et nous avons tellement collectivisé la demande puisqu'il n'y a plus de tickets modérateurs, il y a des tas de gens qui ne payent plus, que nous voulons quand même maintenir les équilibres en restreignant l'offre et c'est ce que nous voyons en Seine-Saint-Denis, le problème de Vauban c'est qu'il faudrait effectivement qu'il puisse y avoir des accouchements, qu'il puisse y avoir une petite chirurgie, reprendre ce qu'il y avait à l'époque où il y avait Franklin et Vauban, etc. Et c'est là-dessus que ce vœu est intéressant parce qu'en fait maintenant tout est gratuit, mais nous ne trouvons plus rien. »*

Mme RAOULT : « *Monsieur CUADRADO, le rapport sur la clinique Vauban est à l'ARS, il est à la disposition de tout un chacun à partir du moment où on s'intéresse à ce qui se passe dans les alentours de notre belle Ville du Raincy. Sinon, moi ce que je voulais spécifier, pourquoi je m'intéresse à la clinique Vauban ? Ce n'est pas parce que mon mari l'a sauvée il y a un certain nombre d'années, ce qui prouve que cela a pu être fait puisqu'à l'époque il y avait également une liquidation judiciaire. Il a eu l'aide du Président du Conseil d'ailleurs communiste de Hervé BRAMY, le Président du département de l'époque entre autres, du Maire socialiste également de Livry-Gargan, Monsieur CALMAT. Quand il y a danger, je pense que nous devons tous nous regrouper, peu importe nos étiquettes politiques. Ce que je pense également, la clinique Vauban en fait est implantée dans un endroit exceptionnel. C'est-à-dire qu'elle est juste à côté. On peut parcourir 3 mètres pour passer une IRM, un scanner, des radios et parallèlement il y a un centre aussi de rééducation, tout cela dans une même surface. C'est un atout. En plus, si on veut faire une autre clinique ailleurs, il faudra trouver le terrain, il faudra que nous ayons des accords et il faudra construire. Là, il y a effectivement une clinique à rénover.*

Je suis d'accord, elle est vraiment dans un état pas lamentable, mais elle n'est pas en état effectivement de reprendre tout de suite une activité, mais il y a des repreneurs qui sont formés et il y a des groupes qui sont habilités à faire cela et je crois que la volonté politique pour nous, nous sommes des politiques autour de la table, ce n'est pas si vous voulez de se dire : « Tiens, nous allons nous allier avec tel ou tel. Nous allons construire là. Nous allons essayer de négocier. » Non, il y a quelque chose qui existe, il y a quelque chose qui a déjà été sauvé. Il y a des gens qui ont travaillé. Il y a de l'humain. Il y a des gens qui ont été patients et pour moi l'important, c'est l'humain. Si nous pouvons le sauver, tant mieux. Je pense qu'il faut agir de toutes nos forces pour que cette clinique soit sauvée. Après, si elle n'est pas sauvée, nous pourrons éventuellement après envisager d'autres solutions, mais d'abord avant de passer à autre chose et de se dire : le combat est fini sans se battre, le courage politique c'est cela aussi, il s'agit de se battre. Il ne s'agit pas de dire : « Oui, mais l'ARS a dit, l'ARS n'a pas dit. » Quand on est des hommes politiques, quand on est des femmes politiques, on se bat, on va au combat et on essaye de gagner. Merci. »

Mr le Maire : « *Merci, Madame. Monsieur CUADRADO, mais ce n'est pas une réponse. Nous sommes d'accord. »*

Mr CUADRADO : « J'ai été directement cité, Monsieur le Maire. Je me permettrai simplement de dire que nous ne sommes pas là pour donner des leçons. Il y a l'ARS qui est saisie et il y a surtout le sens de mon propos, Madame RAOULT. Nous sommes dans un état de droit, la justice est saisie. Derrière, il y a une procédure. Cela fait partie de l'organigramme de la justice, nous n'allons pas faire un court de droit ici, chère amie. Simplement, aujourd'hui, le repreneur ce n'est pas Madame RAOULT qui va le choisir. Je veux dire, on met en porte-à-faux les gens. Simplement, je veux dire il y a une procédure. Je pense que ce qu'il faut mettre dans le vœu, c'est de maintenir l'offre médicale sur le territoire et tant mieux si cela se maintient à la clinique Vauban, personne ne dit le contraire à condition qu'elle soit reprise. D'ailleurs, j'ai de très bons exemples de cliniques qui par le passé étaient des mouroirs et ont été reprises et sont d'excellentes cliniques aujourd'hui. Je vous invite, Madame RAOULT, à regarder ce qui s'est fait à la clinique qui se trouve à Férolles-Attilly, vous verrez aujourd'hui c'est de la grosse performance en matière de clinique et en matière de soins. »

Mr le Maire : « Michel BARRIÈRE. »

Mr BARRIÈRE : « Je suis très mal à l'aise avec cette affaire. J'ai juste entendu un texte dont je n'ai pas pu comprendre toutes les subtilités. Je n'ai pas tous les éléments. J'ai simplement entendu deux ou trois mots qui ont percuté chez moi : rapport accablant de l'ARS. À l'heure actuelle où Monsieur le Maire se donne toutes les peines pour arriver à faire aboutir une opération qui est engagée depuis des années pour ne pas dire des décennies, j'ai le sentiment d'avoir le choix entre un vœu que je n'ai pas bien compris ou une lettre de Monsieur le Maire dont je sais qu'elle s'installera dans la stratégie qu'il est amené à mener pour arriver à débloquer la situation dans laquelle nous nous trouvons en ce qui concerne l'hôpital Valère LEFEBVRE. Je ne voudrais pas être dans la situation d'avoir à voter contre ce vœu. Je trouve que de ne pas participer, de quitter la salle au moment du vote pour bien marquer que je ne participe pas à ce vote, c'est quelque chose de difficile. En tout cas, je trouve que la solution, c'est qu'en concertation avec Madame RAOULT, une lettre de Monsieur le Maire soit faite, mais en tout cas que nous n'ayons pas quelque chose qui peut être mal interprété par l'ARS, cela me paraît extrêmement dangereux. »

Mr le Maire : « Merci beaucoup. Nous avons des positions. Madame RAOULT pour la dernière. »

Mme RAOULT : « Oui, Monsieur BARRIÈRE, je ne vous oblige bien évidemment pas à voter ce vœu, vous êtes tout à fait libre de le faire. Comme tout un chacun autour de cette table, je trouverais simplement triste que des élus du Raincy disent à leurs administrés : « Non, nous ne ferons rien pour sauver cette clinique. Nous avons peut-être d'autres possibilités. L'ARS, c'est bien. Le ministre, c'est mieux. Le ministre lui peut décider effectivement de contraindre l'ARS à faire des efforts et à sauver cette clinique et l'offre de soins. Moi, je vous dis à proximité, il y a une clinique qui ne demande qu'à être reprise et la part des 40 % de la Caisse des Dépôts et Consignations qu'est l'État fera en sorte que le choix soit fait dans le sens de l'intérêt général et pas dans le sens d'un intérêt particulier.

Après, si d'autres autour de cette table ont d'autres intérêts dans le secteur, ce n'est pas mon souci. Moi, ce que je souhaite réellement, c'est que nous puissions soutenir les salariés qui ont été licenciés, le docteur ATLAN qui travaille 7 j/7 pour 30 000 personnes en consultation non programmée. Monsieur le Maire, bien évidemment je vous associe. Vous savez, je suis simplement une Raincénienne. Je ne suis pas une élue, je suis une Raincénienne qui a été cliente de la clinique Vauban, qui le suit toujours d'ailleurs puisque je vais voir le docteur ATLAN en consultation non programmée. Je pense que ceux qui voteront ce vœu le feront dans le sens d'intérêt général et que malheureusement ceux qui ne le feront pas le feront dans le sens de leur intérêt particulier. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Vous avez quand même noté mon ouverture large. J'ai dit, nous passerons vos vœux, mais il faut qu'il y ait un débat. Il y a eu un débat. Sur l'Arménie, tout le monde a voté et unanimement. Nous vous remercions d'avoir eu cette idée après que j'ai écrit à Madame l'Ambassadrice, à son Excellence. Sur la clinique Vauban, nous sentons qu'il y a un petit truc qui ne va pas. Nous vous proposons une alternative, que je puisse écrire en indiquant très clairement et je vous enverrai le courrier évidemment que c'est à votre initiative que j'écris au ministre de la Santé pour lui souligner l'importance de maintenir une offre médicale sur le territoire. C'est un élément important et vous pourrez le faire valoir. Je ne sais pas si vous voulez le faire valoir, mais nous pourrons le faire évidemment rapidement. Je pense que cela pourrait peut-être être plus efficace et nous savons que derrière le cabinet du ministre de la Santé passera un coup de fil en demandant quels sont les arguments. Je dirai que c'est vous évidemment qui avez été à l'origine à la fois d'un vœu au départ et du courrier que je transmets. Voilà ce que je peux vous proposer. »

Mme RAOULT : « Je suis tout à fait d'accord. Contrairement à Monsieur PEREIRA, j'accepte votre invitation à venir vous voir. J'accepterai volontiers de cosigner ce courrier avec vous. »

Mr le Maire : « Nous allons nous dire les choses parce qu'à un moment je suis gentil, mais nous sommes en séance. Votre mari n'aurait jamais accepté cela. Je m'agace parce que finalement quand on propose des choses, on est d'accord avec certains principes et à la fin on nous demande les deux bras. Franchement, que l'on cosigne, je suis en train de vous dire que je vais écrire en tant que Maire. Nous ne sommes pas dans une ville qui est cogérée. Je propose que dans le courrier j'indique que c'est à votre initiative et les termes suivants : offre médicale sur le territoire et cela va dans le sens de ce que vous dites. Je ne comprends pas très bien votre acharnement sur le sujet. Il y a une réticence de la part d'une partie de la majorité et dans l'opposition, cela ne sert à rien d'avoir un vœu qui sera voté de façon bancale. Ce qu'il faut, c'est avoir un vœu qui soit voté à l'unanimité si nous voulons avoir une force. Je pense que c'est très important. Voilà ce que je pouvais vous dire. Votre troisième vœu et dernier vœu : subvention à l'association Prolific. »

Mme RAOULT : « Monsieur le Maire, qu'est-ce qui nous rassemble tous autour de cette table ? C'est notre humanité. Nous sommes tous attachés aux femmes, hommes et enfants de nos familles, de nos amis. Nous avons tous dans notre entourage une personne chère à notre cœur qui est en souffrance et lutte pour sa vie. Je me rappelle une jeune femme du Raincy toujours souriante et pleine de vie, maman d'un petit garçon qu'elle n'a pu voir grandir et devenir un homme. Pour sa mémoire, pour que d'autres enfants ne deviennent plus orphelins, il est de notre devoir d'aider et de donner pour Octobre Rose. Donner pour qui me diriez-vous ? Qu'un nombre d'associations dont Espoir pour le Cancer présidé par Jocelyne PAIGNON font un travail formidable, mais pour l'avenir de nos enfants il est primordial de soutenir la recherche. Je vous propose de voter une subvention de 1 500 € pour l'association Prolific qui sera par ailleurs présente à la ferme pédagogique du 14 octobre prochain sous forme d'un stand tenu par Brigitte MEJANE. Merci. »

Mr le Maire : « Merci, Madame. Ce n'est pas vraiment un vœu, si c'est le souhait d'apporter une subvention à une association qui s'appelle Prolific et qui réalise des conférences, mais surtout qui permet d'apporter une aide importante aux personnes qui sont atteintes du cancer du sein. Nous les accueillerons d'ailleurs sur la ferme pédagogique. C'est en fait Le Raincy Village le 14 octobre qui est organisé par Sonia BEAUFREMEZ et qui a accepté effectivement avec moi-même que nous puissions avoir un stand de cette association. Votre vœu est que nous puissions apporter une subvention à l'association. Le problème, c'est que nous n'avons pas le dossier. Ce que nous pouvons faire, c'est un

vote de vœu pour apporter le soutien et qu'au prochain Conseil nous formalisions en fait par une délibération. Est-ce que vous êtes d'accord sur le sujet ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Cela veut dire qu'au prochain Conseil, nous présenterons une délibération. Merci beaucoup. Unanimité. Merci, Madame, pour ces engagements. Le Groupe Tous pour Le Raincy a posé 2 questions. »

Mr RONDEPIERRE : « Monsieur le Maire, je me permets de vous alerter concernant une copropriété située au 2B2A allée Théophile BINET et angle 54 avenue de la Résistance pour laquelle un arrêté de péril a été pris il y a plusieurs mois. Un délai de 6 mois a été donné pour mettre en conformité la copropriété et ainsi éviter au propriétaire d'être exproprié. À un mois de l'échéance, les propriétaires n'ont aucune nouvelle de leur syndic, mais également du référent ville, un certain Monsieur B, en charge de ce dossier. Ils se demandent même si le dossier n'est pas délaissé afin de favoriser la spéculation immobilière, ce que je l'espère, nous ne pouvons croire. Alors, Monsieur le Maire, avez-vous des éléments d'information pour ces habitants ou sinon pouvez-vous user de votre influence pour régler cette situation et ainsi éviter de mettre les propriétaires dans une situation délicate ? Merci beaucoup. »

Mr le Maire : « Merci, Monsieur RONDEPIERRE. Vous nous citez une situation particulière qui concerne des Raincéens, mais à partir du moment où vous dévoilez cette situation, il est important que je puisse vous répondre sans citer le nom des intervenants qu'ils soient municipaux ou des copropriétaires. C'est une copropriété qui est située là où vous l'avez indiqué pour ceux qui la situent à l'angle de l'allée Théophile BINET et de l'avenue de la Résistance là où juste en dessous se situe en particulier un magasin de fruits et légumes. Nous avons constitué ce dossier qui a été engagé par la ville après une situation qui existe depuis plus de 15 ans et en tant que Maire, j'ai saisi le Tribunal administratif de Montreuil sur la demande de copropriétaires. Ce sont des copropriétaires qui m'ont dit qu'il y avait un danger imminent. Nous avons été sur place et nous avons pu voir qu'il pouvait y avoir un danger.

Je ne suis pas évidemment le décideur sur ce sujet, mais j'ai saisi le Tribunal administratif de Montreuil et après passage d'une expertise mandatée par ce Tribunal, une déclaration de péril imminent a été prononcée. Après avoir pris connaissance des éléments fournis par le maître d'œuvre et le syndic, le péril imminent a été déclassé en péril ordinaire grâce notamment à la mise en place d'étais au sous-sol et la pose d'un filet sur une façade notamment celle donnant sur le côté de l'immeuble. La fermeture du commerce a fait l'objet, à ma demande, d'une fermeture la moins longue possible. Là aussi, la sécurité d'abord. C'est aussi l'activité économique de ce commerçant afin de ne pas le mettre en défaut. Le syndic et le maître d'œuvre doivent revenir vers la ville afin de démontrer et de communiquer les éléments nécessaires à la levée du péril. Pour que tout le monde comprenne bien, je suis alerté par deux copropriétaires.

Nous allons sur place. Je m'aperçois qu'effectivement sans être un sachant et technicien, je fais appel évidemment au Tribunal administratif qui mandate un expert, qui lui-même vient sur place en disant : « Péril imminent. » Cela veut dire qu'il faut des travaux immédiatement au risque d'avoir un écroulement de l'immeuble. C'est ce qui nous avait été dit. Les travaux de soutènement ont été réalisés avec des arches en bois en particulier, suffisamment solides pour maintenir l'immeuble. Nous sommes dans cette phase où il faut pouvoir réaliser des travaux pour assurer la pérennité de l'immeuble. Le syndic et le maître d'œuvre doivent revenir vers la ville afin de démontrer et communiquer les éléments nécessaires à la levée du péril. Sur la totalité des copropriétaires, seules 2 personnes sont réticentes au suivi de la procédure et il est possible que ce soit une ou les deux personnes qui vous aient alerté, mais nous sommes bien d'accord, vous êtes copropriétaire.

Il y a un péril imminent. Il est levé. C'est un péril ordinaire, mais il faut réaliser les travaux et dans ce cas-là, c'est à la copropriété de décider de faire ces travaux. C'est à la charge des copropriétaires de régler et si vous avez des copropriétaires qui indiquent qu'ils ne veulent pas payer en fait ces travaux,

cela crée une perturbation et c'est cette perturbation que je pense vous avez mis en exergue. Votre question à ce jour n'a pas lieu d'être puisque le syndic de copropriété gère directement les travaux et la mise en œuvre pour lever le péril. C'est d'ailleurs ce syndic qui s'est doté du maître d'œuvre - architecte diplômé et expert - pour résoudre les diverses problématiques. À ce stade, la ville est dans l'attente des éléments nécessaires. Par ailleurs, dans votre question, vous désignez un agent de la ville, seul agent sur ce service, facilement identifiable, ce qui est illégal.

Sur ce dossier, cet agent a déjà été menacé par certains propriétaires. C'est sa mission, mais sa mission fait qu'il peut être menacé. Aussi, j'ai décidé d'accorder la protection fonctionnelle à cet agent sur le principe de menaces à agent municipal de la part d'administrés et sur la mise en cause directe dans votre question qui est publique et par un élu. Ce sont des éléments qui sont quand même importants. Je rappelle que la loi interdit la désignation nommée ou implicite d'agents municipaux sauf évidemment quand ils s'en vont comme cela a été dit par Monsieur CUADRADO et qu'ils souhaitent que l'on puisse les féliciter. Là, ce n'est pas le cas, il est toujours bienveillant dans son activité et notamment sur la question de l'insalubrité. Je pense qu'il est de mon devoir de protéger ce fonctionnaire municipal. Vous avez la réponse sur le sujet.

Je ne vois pas en quoi c'est un sujet qui peut être politique, en tout cas qui peut générer des interrogations, mais vous avez soulevé une situation particulière d'un collectif. Je pourrais vous donner d'ailleurs les adresses et nous avons pu travailler de concert avec tous les acteurs, mais ce sont toujours des situations extrêmement difficiles parce qu'il y a toujours quelques copropriétaires qui n'ont pas forcément les moyens et qui utilisent tous les moyens pour ne pas avoir à payer parce qu'ils pourraient se trouver dans une situation de déficit personnel. Voilà la réponse à la courte question qui était probablement la meilleure. Nous vous laissons poser votre seconde question qui clôturera notre Conseil Municipal. »

Mr RONDEPIERRE : « Merci. Monsieur le Maire, nous arrivons à la mi-mandat et l'heure est déjà au bilan des bienfaits ou non des politiques publiques menées par Jean-Michel GENESTIER. Alors, permettez-moi de vous compter le quotidien de ce couple de Raincéens et de leur petite-fille. La famille vit du côté du secteur Thiellement, plus précisément allée de la Briqueterie. La femme est en situation de handicap. Jusqu'en 2020, ce couple avait pour habitude de prendre le bus 605 pour effectuer ses déplacements. Manque de chance, il a été décidé la suppression de l'arrêt nouveau cimetière à côté de chez eux alors même que nous vous avions écrit à l'époque afin que vous sollicitiez IDF Mobilité Transdev pour éviter cela. Vous ne nous avez jamais répondu et l'arrêt a été supprimé. Ce couple s'est resigné à acheter un véhicule. Quelque temps plus tard, ce couple de Raincéens nous a alertés sur les pavillons appartenant à la ville, situés à proximité de leur domicile.

En effet, vous avez décidé de les démolir, mais il se trouve qu'il y avait un risque quant à la présence de produits amiantés sur les terrains. Manque de chance, ils ont surpris les ouvriers des entreprises sur place en train de brûler des produits en plein air, une méthode quelle que peut curieuse au regard des normes sanitaires en vigueur. Là encore, nous vous avons écrit et là encore vous n'avez pas répondu. Troublée par cette situation, la dame décide de se rendre à la médiathèque municipale pour étudier les risques liés à l'incinération de produits amiantés. Manque de chance, la rampe de la médiathèque destinée aux personnes à mobilité réduite ne fonctionne pas. Elle se retrouve exclue d'un service qu'elle paye pourtant via l'impôt, Monsieur le Maire. Là encore, nous vous avons écrit et là encore vous n'avez pas répondu. C'est tout naturellement que cette dame décide de se rendre au Conseil Municipal suivant pour vous faire part de ses différentes problématiques, certaine que vous saurez lui apporter des solutions.

Manque de chance, l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite que vous promettez d'installer depuis 2019 n'est toujours pas en fonction et cette dame ne peut accéder et suivre une séance publique du Conseil Municipal de sa ville, Monsieur le Maire. Là encore nous vous avons écrit et là encore vous

n'avez pas répondu. Échaudée par de telles péripéties, cette dame relative néanmoins et est même satisfaite à l'idée d'aller avec son compagnon dans un théâtre flambant neuf dont vous avez annoncé, c'est une bonne chose, Monsieur le Maire, l'ouverture en 2019, finalement reportée en 2021. Manque de chance, vous annoncez que finalement le théâtre n'ouvrira pas avant 2024 et qu'entre-temps son coût est passé de 10 M€ à 24 M€ retardant au passage la réouverture du parking que les commerçants attendent avec impatience. Là encore nous vous avons écrit pour vous demander des explications et là encore vous n'avez pas répondu.

Déçue par cette énième déconvenue, cette dame décide de se rendre à nouveau à l'Hôtel de Ville pour vous rencontrer, mais cette fois-ci dans votre bureau au rez-de-chaussée. Ce qui ne nécessite pas d'utiliser un ascenseur pour une personne en situation de handicap comme elle. Manque de chance, elle vient le jour où la police nationale perquisitionne pendant plusieurs heures votre bureau suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui fait état notamment de graves irrégularités dans le processus d'attribution des marchés publics. Là encore nous vous avons écrit pour obtenir des réponses et là encore vous n'avez pas répondu. Malgré tout cela, la famille se plaît au Raincy. Le couple a même obtenu une place à la crèche Anne Frank pour leur petite fille. Manque de chance, l'absence d'entretien du bâtiment et notamment de l'étanchéité du toit dont la charge revient pourtant à la ville, Monsieur le Maire, entraîne de nombreuses moisissures et l'effondrement de certaines dalles du plafond. Leur petite fille a d'ailleurs un temps été surveillée afin d'être sûrs qu'elle ne développe pas de problèmes respiratoires. Là encore nous vous avons écrit et là encore vous n'avez pas répondu.

C'est seulement lorsque nous avons saisi la presse de ce sujet que vous avez dénié engager les travaux qui nous l'espérons sont désormais terminés et conformes. Mais ces événements ne freinent pas la volonté de cette famille de profiter de leur ville. Durant l'été, en plein épisode caniculaire, les parents décident d'emmener leur petite fille à la piscine municipale pour se rafraîchir.

Manque de chance, vous avez décidé de fermer cet équipement l'été en dépit du bon sens pour procéder à sa maintenance annuelle. Là encore nous vous avons écrit et proposé de programmer la maintenance à une période plus propice comme les vacances de la Toussaint par exemple et là encore vous n'avez pas répondu. Je suis ravi que cela vous fasse rire. Enfin, déçue de ne pas avoir pu profiter de leur piscine qu'ils ont pourtant payée cher, vous annonciez 3,3 M€, elle aura en réalité coûté 6 M€, la famille rentre chez elle en voiture. Vous savez, celle qu'ils ont dû se résigner à acheter suite à la suppression de l'arrêt de bus 605. Manque de chance, ils ont emprunté l'un des nouveaux dos-d'âne que vous avez installé en ville et leur véhicule a été endommagé. Ils apprennent par la suite que le dos-d'âne en question n'est pas aux normes et leur assurance conseille d'entamer une procédure contre la ville. Là encore nous vous avons écrit et là encore ô surprise, vous n'avez pas répondu.

Alors, Monsieur le Maire, ma question est simple : est-ce vraiment un manque de chance ou toutes les problématiques que je viens d'évoquer ne sont-elles pas le résultat des politiques publiques menées par Jean-Michel GENESTIER et dans ce cas quelles sont vos propositions pour offrir aux Raincéens de meilleures perspectives pour la seconde moitié du mandat ? Je vous remercie de votre attention et ravi de vous avoir fait rigoler. »

Mr le Maire : « Didier GERVAIS, vous voulez prendre la parole. »

Mr GERVAIS : « Oui. Juste pour répondre à cette question assez longue, une réponse un peu longue également. Le process est un peu étonnant parce que prendre un exemple pour en conclure un bilan de mi-mandat, cela m'étonne un peu. À exemple, exemple, moi je connais un couple, allée de Livry, 1 enfant, 1 bébé à venir. Les parents du père sont autonomes à domicile aidés par le CCAS. Les parents de la mère ont trouvé une place en résidence spécialisée senior à côté. L'enfant est à l'école Thiers et ils sont parfaitement satisfaits de la qualité de l'école et des enseignants qui y travaillent. Le futur bébé profite actuellement des nouvelles places en crèche qui vont être créées grâce aux travaux réalisés. Le

quartier a changé, des commerces, des restaurants, la qualité de vie est meilleure, le bien a pris de la valeur. Madame télétravaille, le midi elle va faire de l'aquagym au parc aquatique, ils ont besoin d'une baby-sitter, ils la trouvent par l'opération Baby Dating organisée très récemment et ils se libèrent du temps pour aller faire des jeux de plateaux dans une nouvelle association implantée cette année au Raincy. Le père travaille à La Défense, il se rend à la gare en vélo, il a un local sécurisé en attendant l'extension du RER et demain le métro. Vous avez un exemple. J'ai un exemple. Lequel est la généralité ? Je ne sais pas. C'est peut-être un compromis entre les deux. En tout cas, nous y travaillons tous les jours. »

Mr le Maire : « Merci. Je voudrais dire que nous devons avoir 8 850 foyers au Raincy et qu'il faut emporter le rire dans le Conseil Municipal, mais je pense qu'il ne faut jamais utiliser l'exagération et le fait d'utiliser à chaque fois ces points permanents qui sont répétés sans cesse font comme le dit mon voisin : « mais ils ne vivent pas dans la même commune que nous. » Il faut se rendre à l'évidence. Monsieur PEREIRA disait : « Oui, mais nous pourrions travailler ensemble. Nous pourrions faire plein de choses. » Oui, nous pourrions, mais si c'est systématiquement par des exagérations comme celle-là, encore une fois cela fait du bien à tout le monde de rire, il n'y a pas de problème, mais je rappelle simplement que nous sommes en Conseil Municipal.

Alors, vous savez les quelques Raincéens qui nous regardent, j'ai reçu quelques SMS là, ce ne serait pas poli de vous les lire, mais cela correspond quand même à une certaine réalité. Si nous prenions un tout petit peu plus de hauteur plutôt que de venir là pour se marrer et pour raconter des choses qui n'ont pas de correspondance avec la réalité, je pense que ce serait mieux.

Oui, il y a eu des moments intéressants dans ce Conseil où nous avons pu avoir des échanges sur la base des propositions de Madame RAOULT. Nous avons échangé, nous avons trouvé des compromis. Je pense qu'il faut vraiment éléver le débat. Vous voyez, quand je vous parle du permis de diviser, tout le monde se couche, on ne voit plus personne parce que vous ne savez même pas ce que c'est. Vous ne savez même pas à quoi cela sert. C'est le sujet et il y en a plein d'autres comme celui-là. C'est probablement ce que nous allons faire.

Vous l'avez vu, les rapports ont été réalisés par les élus, les adjoints, les conseillers municipaux. J'ai toujours été guidé dans certaines communications et notamment par ces phrases juridiques : la plume est servie, mais la parole est libre. Nous avons l'impression que vous, y compris l'écrit, est totalement libéré. Il n'y a plus en fait cette organisation telle que nous pouvons la connaître dans un état de droit, qui fait que nous sommes libres, nous faisons n'importe quoi, nous balançons n'importe quoi, nous inventons des choses alors que ce que nous voudrions, c'est justement prendre les éléments les uns après les autres. Si vous êtes toujours complètement à charge, vous êtes dans un rôle d'opposant, mais qui n'est pas du tout constructif, qui n'est pas très sérieux évidemment parce que ces choses-là sont toujours exagérées.

Le pire, pour moi, c'est que vous prenez des exemples et notamment dans la question précédente en expliquant des situations personnelles, mais cela ne se fait pas. Dans une vie politique très ancienne, il y en a certains qui faisaient, que ce ne sont pas eux qui ont été sur la durée, ce sont ceux qui ont respecté la collectivité. Il faut respecter absolument nos concitoyens plutôt que se dire : « Tiens, nous allons nous marrer et nous allons prendre et rebondir sur telle ou telle situation. » La réponse de Didier GERVAIS est moins drôle. C'est vrai. Didier, tu es moins drôle, mais très clairement elle prend des éléments extrêmement factuels de réussite que nous constatons. Nous ne sommes pas dans un débat, vous êtes dans une exagération et c'est ma réponse. La séance est levée. »